

**République du Congo : Troisième revue de l'accord triennal conclu au titre de la facilité élargie de crédit — Rapport des services du FMI, suppléments des services du FMI et communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration**

Les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Rapport des services du FMI établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 10 mai 2010 avec les autorités congolaises sur l'évolution et les politiques économiques. Sur la base des informations disponibles au moment de ces entretiens, le rapport des services a été achevé le 20 mai 2010. Les opinions exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe du FMI et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- Deux suppléments des services du FMI datés du 20 mai 2010 et du 25 août 2010 faisant le point sur l'évolution de la situation économique.
- Un communiqué de presse faisant la synthèse des vues exprimées par les membres du Conseil d'administration lors du débat du 31 août 2010 sur le rapport des services qui concluait la revue.

Les documents ci-après ont été diffusés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités congolaises au FMI\*  
Protocole d'accord technique

\*Inclus aussi dans le rapport des services

La politique qui régit la publication des rapports des services et autres documents du FMI autorise la suppression des informations sensibles.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante

Fonds monétaire international • Service des publications  
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie: (202) 623-7201  
Adresse électronique: [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) • Internet: <http://www.imf.org>

**Fonds monétaire international  
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE DU CONGO

**Rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord triennal conclu au titre de la facilité élargie de crédit**

Préparé par le Département Afrique  
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Domenico Fanizza et Dhaneshwar Ghura

20 mai 2010

- **Les discussions ont eu lieu à Brazzaville du 27 avril au 10 mai 2010.** La mission a rencontré le Président Sassou N'Guesso, le Ministre d'État M. Moussa (Plan), le Ministre des Finances, M. Ondongo, le Directeur national de la BEAC, M. Ondaye, d'autres hauts responsables du gouvernement, et des représentants du corps diplomatique, de la communauté des bailleurs de fonds, du secteur privé et des médias. La mission était composée de Mme Baker (chef de mission), de MM. York, Mpatswe et Poplawski-Ribeiro (tous du Département Afrique), de M. Caceres (Département des finances publiques) et de M. Maseda (Services linguistiques), et elle a bénéficié du concours de M. Melhado, Représentant résident. M. Sidi Bouna (Bureau de l'administrateur) s'est joint à la mission.
- **L'accord au titre de la FEC d'un montant de 8,46 millions de DTS (soit environ 12,6 millions de dollars EU, ou 10 % de la quote-part) a été approuvé par le Conseil d'administration le 8 décembre 2008.** L'accord vise à assurer une croissance équilibrée, un taux d'inflation faible et stable et la stabilité des finances publiques et de la situation extérieure. La deuxième revue a été achevée en novembre 2009 et le Congo a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE en janvier 2010.
- **La mise en œuvre du programme à fin décembre 2009 était satisfaisante.** Tous les critères de réalisation à fin décembre ont été observés et les autorités sont bien engagées pour respecter les objectifs indicatifs de fin mars. Elles ont observé huit des dix repères structurels jusqu'à fin mars. Les deux repères restants ont accusé des retards du fait de problèmes techniques.
- Dans la lettre d'intention complémentaire ci-jointe les autorités demandent que soit achevée la troisième revue de l'accord au titre de la FEC et consentent à la publication de ladite lettre et du présent rapport des services du FMI.
- Le Congo est membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de sa banque régionale (BEAC). Le franc CFA en est la monnaie commune; il est rattaché à l'euro au taux de 656 FCFA pour 1 euro.

## Table des matières

Page

Résumé analytique .....	3
I. Introduction.....	4
II. Évolution récente, résultats du programme et perspectives.....	4
III. Entretiens .....	6
A. Pour des dépenses de qualité : renforcer les recettes non pétrolières et la GFP ....	6
B. Sauvegarde des ressources du FMI .....	7
IV. Évaluation par les services du FMI.....	8

## Tableaux

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–12.....	10
2. Repères structurels de l'accord FEC, 2009–10.....	11
3a. Opérations de l'État, 2008–12 .....	12
3b. Opérations de l'État, 2008–12 .....	13
4. Situation monétaire, 2006–10 .....	14
5. Balance des paiements à moyen terme, 2008–12 .....	15
6. Accès et échelonnement proposés dans le cadre de l'accord triennal au titre de la FEC, 2008–11 .....	16

## Appendice

1. Lettre d'intention complémentaire.....	17
Pièce jointe I. Tableau 1. Objectifs quantitatifs, 2009–10.....	20
Pièce jointe II. Tableau 2. Repères structurels de l'accord FEC, 2010–11 .....	21
Pièce jointe III. Protocole d'accord technique .....	22

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

### Évolution récente et perspectives de l'économie

- Les indicateurs économiques sont encourageants et la croissance globale devrait s'accélérer rapidement une fois la reprise mondiale bien établie. La production pétrolière est en hausse et l'on observe des indices d'activité croissante dans le secteur non pétrolier. Le taux d'inflation est descendu en dessous du critère de convergence de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), de 3 % par an.
- La situation extérieure continue de s'améliorer et la contribution du Congo aux réserves communes est en augmentation. Le solde des transactions courantes devrait devenir excédentaire grâce à la montée des exportations de pétrole et à l'affermissement des cours du brut en 2010. L'endettement extérieur du Congo a enregistré un repli spectaculaire grâce à l'allègement consenti dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

### Résultats du programme

- Les résultats enregistrés dans le cadre du programme ont été satisfaisants. Les autorités ont observé tous les critères de réalisation à fin décembre et au vu des données préliminaires à fin février elles devraient être en mesure de tenir les objectifs indicatifs à fin mars. Les autorités ont observé huit des dix repères structurels. Les deux repères restants ont accusé des retards en raison de problèmes techniques, sans que cela ait eu de retombées sur le processus global de réformes.

### Politiques pour la période à venir

- Les autorités estiment que les objectifs énoncés dans leur Mémoire de politiques économiques et financières de novembre 2009 restent conformes à leur stratégie de réduction de la pauvreté et qu'ils sont à leur portée. Le travail de rééquilibrage des finances publiques et de réformes structurelles, qui vise à mettre en valeur de manière effective la richesse pétrolière et d'accompagner le développement d'un secteur non pétrolier solide, continuera de promouvoir ces objectifs.
- Le principal risque qui pèse sur le programme est celui d'éventuelles pressions sur les dépenses pouvant provoquer des dérapages budgétaires dans la phase post-PPTE. L'emploi des ressources libérées par l'allègement de la dette PPTE pour financer les dépenses propices à la croissance et à la lutte contre la pauvreté pourrait contribuer à atténuer ces tensions.

Les services du FMI recommandent que soit achevée la troisième revue au titre de l'accord conclu dans le cadre de la facilité élargie de crédit (FEC) et décaissé le quatrième prêt d'un montant équivalant à 1.208.570 DTS.

## I. INTRODUCTION

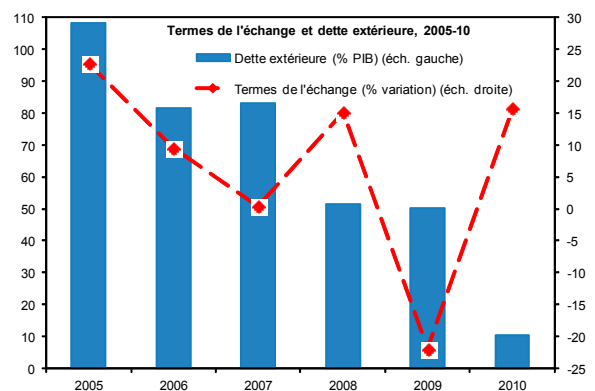
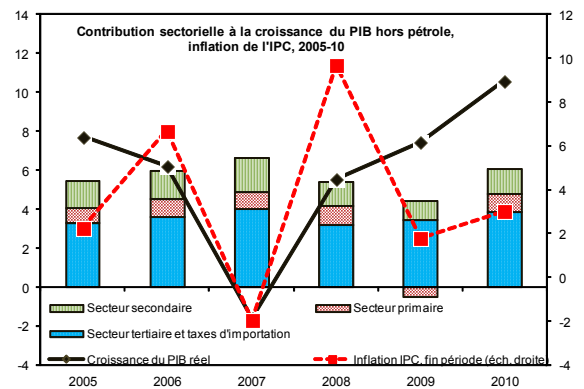
1. **Le point d'achèvement de l'initiative PPTE ayant été atteint, le Congo voit s'améliorer les perspectives de croissance soutenue et de réduction durable de la pauvreté.** Les autorités ont conforté la stabilité macroéconomique, renforcé la gestion des finances publiques, amélioré la gouvernance et la transparence de l'utilisation des ressources pétrolières et étayé la capacité de gestion de la dette. En consolidant davantage ce travail, les autorités raffermiront les bases d'une croissance soutenue et d'une réduction durable de la pauvreté. Elles entendent porter leur attention sur le rétablissement des services publics et des infrastructures de base et sur la diversification de l'économie.

2. **Les autorités sont persuadées que le dispositif de politique économique énoncé dans leur Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF, novembre 2009) demeure pertinent, réalisable et conforme à leur stratégie de réduction de la pauvreté.** Elles estiment que la mise en œuvre d'une réforme fiscale permettra de réduire la dépendance à l'égard du pétrole et la prochaine étude stratégique sur le secteur pétrolier leur fournira des orientations pour la gestion de la richesse pétrolière.

## II. ÉVOLUTION RÉCENTE, RÉSULTATS DU PROGRAMME ET PERSPECTIVES

3. **En dépit du ralentissement mondial, l'économie a évolué favorablement en 2009 et vu l'amélioration de la conjoncture extérieure les perspectives sont encourageantes pour 2010** (tableau 1).

- On observe des indices d'activité économique vigoureux et la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel devrait être à deux chiffres en 2010. Celle-ci sera alimentée par la forte augmentation de la production de brut et l'essor de l'activité hors pétrole (BTP, télécommunications, transports). L'inflation est descendue en dessous du critère de convergence de la CEMAC et devrait rester faible. L'amélioration des termes de l'échange et de la situation extérieure rendra le solde des transactions courantes excédentaire, d'où une augmentation de la contribution du Congo aux réserves communes de la CEMAC.
- La plus grande capacité d'adaptation de l'économie et la poursuite du rééquilibrage des finances publiques ont réduit, sans pour autant les éliminer, les risques pesant sur le



Source : autorités congolaises; et estimations et projections des services du FMI.

programme, et notamment les éventuelles pressions qui pourraient s'exercer pour relâcher l'orientation budgétaire.

#### 4. Les politiques menées jusqu'à la fin mars étaient conformes au programme.

- Les autorités ont tenu tous les critères de réalisation à fin décembre et d'après les données préliminaires à fin février devaient pouvoir atteindre les objectifs indicatifs à fin mars.
- Les autorités ont également continué de progresser sur le plan de la gestion des finances publiques (GFP) et de la gestion de la richesse pétrolière, observant ainsi huit des dix repères structurels (tableau 2). Les deux repères non observés concernent i) le transfert des recettes pétrolières au Trésor dans les 45 jours (continu), et ii) l'achèvement de l'étude stratégique sur le secteur pétrolier (fin mars). S'agissant du premier, les autorités ont expliqué que pour tenir le déclencheur du point d'achèvement PPTE consistant à aligner la commercialisation du pétrole sur les pratiques internationales optimales, la société pétrolière nationale a absorbé les fonctions de la structure de commercialisation du brut. Ce changement opérationnel a entraîné des retards qui dans certains cas ont fait dépasser les 45 jours, mais des progrès sont en cours dans la régularisation du transfert des paiements. En ce qui concerne l'étude stratégique sur le secteur pétrolier, les experts qui en sont chargés ont signalé que vu la complexité de certaines questions liées aux régimes juridique et fiscal l'étude devrait désormais être achevée d'ici la fin septembre.

République du Congo : Objectifs quantitatifs, 2009  
(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire, montants cumulés à partir de janvier)

	Fin sep. 2009		Fin déc. 2009	
	Objectif indicatif	Réel	Critère réalisation	Prél.
<b>Objectifs quantitatifs</b>				
Solde budgétaire primaire hors pétrole (plancher)	-495	-558	-614	-614
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen ou long terme (leasing compris), contractée ou garantie par l'État (plafond) 1,2,3	0	0	0	0
Nouvelle dette extérieure (leasing compris) à échéance initiale de moins d'un an (plafond) <sup>2</sup>	0	0	0	0
Nouvelle dette extérieure gagée sur les livraisons de pétrole contractée par l'État ou pour son compte (plafond) 2	0	0	0	0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle d'une échéance de plus d'un an contractée ou garantie par la SNPC (plafond) 2	0	0	0	0
Nouveaux arriérés extérieurs sur la dette non rééchelonnable (plafond) <sup>2</sup>	0	0	0	0
Nouveaux arriérés intérieurs <sup>2</sup>	0	0	0	0
<b>Pour mémoire</b>				
Recettes pétrolières	653	628	934	934
Recettes non pétrolières	280	280	373	373
Dépenses pro-pauvres	318	314	406	401

<sup>1</sup> Non compris les accords de rééchelonnement et les décaissements du FML. L'élément de libéralité minimum est de 50%.

<sup>2</sup> Objectif continu.

<sup>3</sup> Le plafonnement à zéro lié à la concessionnalité ne concerne pas les prêts extérieurs à venir de la Banque européenne d'investissement ou de la Banque de développement des États de l'Afrique Centrale, tel que visé au paragraphe 11 du protocole d'accord technique.

#### 5. Le point d'achèvement de l'initiative PPTE a permis de réduire les obligations de service de la dette et de renforcer les indicateurs d'endettement extérieur face aux chocs. L'allègement au titre de l'initiative PPTE et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) se traduira par une réduction totale du service de la dette d'environ

1,9 milliard de dollars EU. En mars 2010, les créanciers du Club de Paris ont convenu d'accorder un allègement de 100 % au Congo, soit au total 2,4 milliards de dollars EU<sup>1</sup>. Vu l'amélioration de l'endettement extérieur après le point d'achèvement, l'élément don minimum pour les emprunts officiels dans le cadre du programme a été réduit de 50 à 35 %, conformément aux limites établies par le FMI en matière d'endettement<sup>2</sup>. Toutefois, les autorités continueront de financer leurs investissements principalement à partir de leurs propres ressources.

### III. ENTRETIENS

6. **Le point d'achèvement ayant été franchi et les résultats enregistrés dans le cadre du programme ayant été satisfaisants, les entretiens relatifs à la troisième revue se sont centrés sur les moyens qui permettront d'accroître l'enveloppe budgétaire pour atteindre les objectifs de développement, tout en poursuivant les travaux pour assurer la viabilité des finances publiques.** Les autorités ont souligné qu'il était important de continuer à renforcer l'efficacité des dépenses, de mobiliser davantage de recettes non pétrolières et de mettre en valeur les ressources libérées par l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE.

#### A. Pour des dépenses de qualité : renforcer les recettes non pétrolières et la GFP

7. **Les autorités ont noté que pour mener de front la stratégie de réduction de la pauvreté et les objectifs de viabilité des finances publiques il faudra enregistrer des gains durables dans la mobilisation de recettes non pétrolières.** Fortes de leur détermination à mener une politique prudente d'endettement extérieur et de leur volonté d'épargner les recettes pétrolières pour tendre vers la viabilité budgétaire, elles jugent essentiel de renforcer la mobilisation des recettes intérieures pour améliorer la fourniture des services publics et accroître les dépenses prioritaires, tout en réduisant la vulnérabilité aux fluctuations des cours du pétrole. Elles ont également noté que toute amélioration des capacités de mise en œuvre et des procédures de passation des marchés pourrait générer des économies substantielles.

8. **Les autorités estiment qu'il est possible d'accroître les recettes non pétrolières en élargissant l'assiette fiscale et en améliorant la conception du dispositif fiscal.** Des progrès sont à signaler dans la mise en œuvre du plan d'action fiscal — les exonérations fiscales exceptionnelles ont été supprimées par décret ministériel, au même titre que les exonérations sur les contrats et les marchés publics. Un nouveau comité technique a

---

<sup>1</sup> Les autorités congolaises continuent de faire de leur mieux pour conclure des accords de dette bilatéraux tout en déployant des efforts sincères pour obtenir un traitement comparable de la part des créanciers commerciaux restants, y compris ceux qui ont engagé des poursuites.

<sup>2</sup> Par manque de données fiables sur les entreprises publiques, les emprunts officiels couvrent l'État et la SNPC.

commencé à travailler sur les questions plus vastes de réforme fiscale, conformément au plan d'action. Durant les mois à venir, les principales mesures pourraient notamment porter sur une plus grande mobilisation de recettes non pétrolières, par exemple en réduisant davantage les exonérations et éventuellement en harmonisant les taux d'imposition nationaux et régionaux. Vu la persistance des contraintes de capacité et l'ampleur de la réforme souhaitée, les autorités ont sollicité l'assistance technique du FMI dans le domaine de la politique fiscale.

**9. Les autorités entendent continuer à renforcer la gestion des finances publiques afin d'accroître l'efficacité des dépenses.**

- Les autorités jugent opportun de remédier dans une certaine mesure à la forte compression des salaires de la fonction publique afin d'améliorer la fourniture de services publics dans le cadre d'une réforme bien conçue de la fonction publique. Dans ce domaine il faudra notamment — avec l'orientation de la Banque mondiale — unifier et informatiser la base de données de la solde, donner à la fonction publique une dimension appropriée, en tenant notamment compte des secteurs sociaux, et améliorer la grille des salaires.
- Elles ont également noté qu'une meilleure hiérarchisation des dépenses permettrait de mieux s'aligner sur la stratégie de réduction de la pauvreté. À cet égard, un travail plus poussé dans la classification fonctionnelle des dépenses, mise au point avec l'assistance technique du FMI, facilitera le suivi des dépenses de promotion de la croissance et de lutte contre la pauvreté<sup>1</sup>.

**10. Les autorités vont continuer d'assurer un suivi rapproché des finances publiques et de l'utilisation des ressources pétrolières au moyen d'un objectif indicatif (plafond) sur le financement intérieur net de l'État.**

**B. Sauvegarde des ressources du FMI**

**11. Les autorités de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) se sont engagées à en renforcer la gouvernance et les principales sauvegardes.** Suite à la fraude grave constatée au bureau de Paris, la BEAC a adopté un plan d'action et commencé à mettre en œuvre un premier train de mesures convenues avec le FMI. L'achèvement de certaines des mesures, notamment l'audit spécial des contrôles budgétaires et comptables au siège de la BEAC a été retardé. Les résultats de cet audit, qui devraient être disponibles durant les semaines à venir, devraient contribuer à définir la prochaine série de réformes des

---

<sup>1</sup> Des améliorations sont en cours dans ce domaine. Une fois que ce travail aura été correctement achevé, les services du FMI proposeront un objectif indicatif sur ces dépenses, conformément aux directives qui régissent la FEC.



sauvegardes de la BEAC. Les autorités congolaises ont réitéré leur détermination à travailler avec la BEAC à la résolution de ces questions le plus rapidement possible.

#### IV. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

12. Les perspectives à court terme sont favorables. La mise en œuvre de politiques solides, l'amélioration de la situation extérieure et l'allègement de la dette obtenu au point d'achèvement de l'initiative PPTE contribueront à étayer la stabilité macroéconomique. Le rééquilibrage des finances publiques, par-delà les objectifs du programme, et les progrès enregistrés sur les grands dossiers de réforme structurelle ont renforcé l'exécution des politiques économiques ainsi que la capacité d'adaptation aux chocs.

13. Ces efforts soutenus ainsi que les investissements dans les infrastructures de base sont de bon augure pour un décollage de la croissance hors pétrole et une réduction durable de la pauvreté. Le redéploiement rapide des ressources libérées par l'allègement PPTE pour financer les dépenses pro-croissance et pro-pauvres pourrait atténuer les pressions en faveur d'un relâchement de la politique budgétaire, le principal risque qui pèse sur l'exécution future du programme. Ces pressions s'expliquent par les réductions qu'ont subies par le passé les dépenses courantes, dont salariales, et par les appels de la société en faveur d'une augmentation des investissements publics vu l'amélioration des indicateurs d'endettement. L'augmentation des dépenses pro-pauvres contribuerait aussi à promouvoir les objectifs de développement.

14. Les réformes structurelles ont progressé, notamment en ce qui a trait à la GFP et à la gestion des ressources pétrolières. La non-observation de deux repères structurels imputables à des problèmes techniques n'a eu qu'un faible impact sur le processus de réforme global et les autorités prennent des mesures correctives dans ces domaines.

15. Durant la période à venir, les autorités devraient poursuivre leur travail sur les grands dossiers, tels que la réforme fiscale, l'amélioration de l'efficacité des dépenses et le renforcement de la gestion de la richesse pétrolière. Par ailleurs, pour pouvoir atteindre les objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté et de la viabilité des finances publiques, tout en maintenant leur politique prudente d'endettement extérieur, les autorités devront redoubler d'efforts pour mobiliser davantage de recettes non pétrolières et ainsi multiplier les ressources qui permettront d'améliorer la fourniture de services publics et d'accroître les dépenses prioritaires. Les possibilités d'une plus grande mobilisation de recettes non pétrolières sont nombreuses et les services du FMI appuient la demande d'assistance technique des autorités en matière de politique fiscale.

- Il convient de saluer l'intention des autorités de mettre en œuvre leur plan d'action fiscal, mais cette action devrait aller de pair avec la poursuite des efforts visant à améliorer l'administration fiscal-douanière.

- À mesure que l'espace budgétaire s'élargira d'autres dépenses pourraient être justifiées. Il sera toutefois essentiel de renforcer l'efficacité des dépenses, y compris au moyen d'une réforme bien conçue de la fonction publique et un renforcement de la gestion de la richesse pétrolière, tout en poursuivant les efforts destinés à assurer la viabilité des finances publiques.

16. Le point d'achèvement a considérablement réduit l'endettement du Congo. Les services du FMI saluent les efforts sincères consentis par les autorités pour obtenir un traitement comparable de la part de tous les créanciers commerciaux restants, ainsi que leur travail sans relâche pour conclure des accords bilatéraux le plus rapidement possible. Les services du FMI se réjouissent également de la volonté des autorités de continuer à assurer un suivi rapproché des finances publiques, y compris au moyen d'un objectif indicatif sur le financement intérieur net. Tout nouvel emprunt extérieur ne devrait être envisagé qu'à titre concessionnel.

17. Il convient de saluer la détermination des autorités de la BEAC à s'attaquer aux graves carences de contrôle interne et de gouvernance. Les mesures prises par le Sommet des Chefs d'État de la CEMAC en janvier témoignent des progrès enregistrés pour dissiper les inquiétudes quant à la sauvegarde des ressources du FMI. Les autorités congolaises devraient continuer d'appuyer vigoureusement le travail de réforme pour résoudre ces questions le plus rapidement possible.

18. Les services du FMI recommandent que soit achevée la troisième revue de l'accord au titre de la FEC et que soit décaissé le quatrième prêt d'un montant équivalant à 1.208.570 DTS.

Tableau 1. République du Congo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–12

	2008	2009		2010		2011	2012
	Est.	Prog. <sup>1</sup>	Proj.	Prog. <sup>1</sup>	Proj.	Proj.	Proj.
	(Variation annuelle en pourcentage)						
Production et prix							
PIB à prix constants	5.6	7.6	7.5	12.1	10.6	8.7	3.2
Pétrolier	6.1	17.5	16.2	25.3	20.6	12.8	-3.6
Non pétrolier	5.4	3.5	3.9	6.0	6.1	6.6	7.0
PIB aux prix courants	32.0	-14.5	-14.3	36.8	36.7	15.3	1.7
Déflateur du PIB	14.4	-20.5	-6.3	22.0	11.7	3.8	2.7
Prix à la consommation (moyenne de la période)	6.0	4.8	4.3	4.0	4.9	3.5	3.0
Prix à la consommation (fin de période)	11.4	3.2	2.5	3.0	3.9	3.0	3.0
Secteur extérieur							
Exportations, f.à.b. (FCFA)	26.7	-20.1	-16.8	49.3	50.8	18.0	-1.2
Importations, f.à.b. (FCFA)	25.8	-8.7	-10.6	22.7	36.7	7.0	6.7
Exportations en volume	7.1	16.1	14.4	24.8	19.7	15.5	-4.0
Importations en volume	16.1	1.9	-0.4	17.0	22.1	4.3	4.9
Termes de l'échange (détérioration -)	15.2	-21.0	-21.9	13.6	15.8	1.9	0.3
Taux de change effectif nominal (fin de période)	1.4	...	3.0	...	...	...	...
Taux de change effectif réel (fin de période)	0.5	...	0.9	...	...	...	...
	(En pourcentage du PIB)						
Investissement et épargne							
Épargne nationale brute	22.6	12.0	16.9	24.4	27.4	31.6	31.8
Investissement brut	22.1	25.8	24.6	21.9	23.7	22.7	23.1
Solde des transactions courantes <sup>2</sup>	0.6	-13.8	-7.7	2.4	3.6	8.9	8.7
Dette publique extérieure (fin de période)	51.5	26.3	50.2	19.9	10.4	8.8	8.1
	(En pourcentage du PIB hors pétrole)						
Finances de l'Etat							
Recettes et dons	160.4	87.4	78.3	141.2	145.1	163.5	154.7
Recettes pétrolières	136.0	62.7	54.8	116.0	120.0	134.9	122.0
Recettes non pétrolières et dons	20.8	21.8	21.9	22.4	22.4	23.3	24.0
Dépenses totales	80.7	69.0	65.3	66.2	66.4	63.1	60.4
Courantes	50.4	34.4	36.8	31.4	31.9	29.6	28.1
En capital (et prêts nets)	30.3	34.7	28.5	34.8	34.5	33.5	32.4
Solde global (déficit -, base engagements) <sup>3</sup>	79.8	18.3	13.0	75.0	78.7	100.4	94.2
Solde primaire de base (déficit -) <sup>4</sup>	91.5	25.4	18.8	82.2	86.5	103.8	93.5
dont: solde primaire de base hors pétrole (- = déficit)	-44.3	-37.3	-36.0	-33.8	-33.5	-31.1	-28.5
	(En pourcentage des recettes publiques totales hors dons)						
Service dette publique extérieure (après allègement) <sup>5</sup>	8.3	3.9	3.8	2.8	1.7	1.2	1.3
Dette publique extérieure (après allègement) <sup>5</sup>	110.5	73.6	171.8	42.5	23.7	18.5	16.6
	(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)						
Réserves de change officielles brutes	1,825.3	2,164.9	1,733.1	3,619.2	3,271.5	5,417.4	7,668.2
PIB nominal	5,279.3	4,105.7	4,523.4	5,616.5	6,181.6	7,126.1	7,245.7
Cours mondial du pétrole (dollars le baril)	97.0	61.5	61.8	76.5	80.0	83.0	84.3
Production de pétrole (millions de barils)	86.6	101.8	100.7	127.5	121.4	136.9	131.9

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Rapport sur le Congo n° 10/54.<sup>2</sup> Transferts publics compris.<sup>3</sup> Dons inclus.<sup>4</sup> Recettes primaires (hors revenu d'intérêts et dons), déductions faite des dépenses courantes hors intérêts, des dépenses en capital financées sur ressources intérieures et des prêts nets.<sup>5</sup> Point d'achèvement PPTE atteint en janvier 2010. En mars 2010 le Club de Paris a accordé un allègement de dette à 100%.

Tableau 2. République du Congo : Repères structurels de l'accord FEC, 2009–10

Mesures	Échéance/état d'avancement
<b>Gestion des finances publiques et mobilisation des recettes intérieures</b>	
Déposer au parlement une loi de finances de 2010 conforme au nouveau cadre de dépenses à moyen terme.	Fin décembre 2009, observé
Ne pas recourir aux procédures de paiement d'urgence et de caisses d'avance, sauf dans les situations prévues par la loi organique relative aux lois de finances.	Continu, observé
Appuyer la mise en œuvre du nouveau code des marchés en veillant à ce que 80 % des marchés publics d'une valeur totale supérieure à 250 millions FCFA soient soumis à un appel à la concurrence.	Continu, observé
Préparer un plan d'action et un calendrier pour l'application des changements de politique fiscale conformes à l'assistance technique du Département des finances publiques du FMI (FAD).	Fin mars 2009, observé
Entreprendre la revue projetée des exonérations conformément à l'assistance technique de FAD, y compris dans le domaine fiscal-douanier.	Fin décembre 2009, observé
Entreprendre des audits pour évaluer les arriérés (salaires et pensions) et les obligations des entreprises publiques liquidées ou en cours de restructuration. Ces audits couvriront la période 2000-08.	Fin juin 2010
<b>Gouvernance et gestion des ressources naturelles</b>	
Appuyer la mise en œuvre du nouveau plan d'action pour la commercialisation du pétrole en veillant à ce que le pétrole soit commercialisé conformément aux recommandations du consultant international, qui apporte ses conseils à la SNPC en matière de pratiques optimales internationales. Ces recommandations comprendront notamment l'adoption d'appels à la concurrence pour les ventes de pétrole.	Continu, observé
Obtenir une certification trimestrielle des recettes pétrolières par un cabinet d'audit de renommée internationale, selon le même cahier des charges que la certification de 2003 et sans restriction quant à l'accès aux informations; publier les rapports de certification sur le site internet du Ministère des Finances. Les autorités afficheront en outre le rapport d'audit sur le site, et pour chaque rapport une note répondant aux commentaires des auditeurs.	Continu, avec un décalage d'un trimestre, observé avec retard
Rapatrier au Trésor le produit des cargaisons de pétrole commercialisées par les sociétés privées et la SNPC au nom de l'État dans les 45 jours qui suivent la date effective d'expédition (à partir des quantités, prix et dates d'expédition effectifs).	Continu, non observé
Achever l'étude stratégique sur le secteur pétrolier avec le concours des partenaires au développement. Cette étude comprendra une évaluation critique des institutions et des entreprises, dont la CORAF.	Fin mars 2010, non observé
<b>Entreprises publiques</b>	
Veiller à l'ajustement régulier et en temps opportun des prix des produits pétroliers, conformément au mécanisme de tarification adopté en mai 2009, pour éviter les subventions budgétaires ou les subventions à la raffinerie publique (CORAF).	Trimestriel, observé

Tableau 3a. République du Congo : opérations de l'État, 2008–12

	2008	2009		2010		2011	2012
	Est.	Prog. <sup>1</sup>	Est.	Prog. <sup>1</sup>	Proj.	Proj.	Proj.
(Milliards de FCFA)							
Recettes et dons	2,497	1,491	1,335	2,662	2,760	3,431	3,581
Recettes primaires	2,442	1,442	1,307	2,609	2,708	3,321	3,380
Pétrolières	2,118	1,070	934	2,187	2,283	2,831	2,825
Non pétrolières	324	372	373	422	425	490	555
Revenu des investissements	20	27	13	20	19	65	154
Dons	35	22	15	33	33	45	47
Dépenses et prêts nets	1,256	1,178	1,113	1,248	1,263	1,324	1,400
<i>dont : dépenses primaires</i>	1,024	1,046	1,023	1,101	1,104	1,142	1,215
Dépenses courantes	785	587	627	593	606	621	650
Salaires	166	175	175	188	190	207	227
Autres dépenses courantes	446	377	355	361	363	371	385
Autorités locales	23	25	24	36	35	32	28
Intérêts	150	10	73	8	18	11	11
Intérieurs	10	7	9	6	6	0	0
Extérieurs	140	3	64	2	12	11	11
Dépenses en capital	471	591	485	655	657	703	750
Financées sur ressources intérieures	390	469	469	516	516	533	576
<i>dont financement PPTE</i> <sup>2</sup>	7	37	37	41	41	...	...
Financées sur ressources extérieures	81	122	16	139	141	171	174
Prêts nets	0	0	1	0	0	0	0
Solde primaire de base <sup>3</sup>	1,424	433	320	1,549	1,645	2,179	2,165
<i>dont : solde primaire de base hors pétrole</i>	-690	-637	-614	-638	-638	-652	-660
Solde, base engagements							
Dons exclus	1,206	291	207	1,381	1,464	2,062	2,134
Dons inclus	1,242	313	222	1,414	1,497	2,107	2,182
<i>dont : solde hors pétrole</i>	-873	-757	-713	-773	-786	-724	-644
Variation des arriérés	-944	-554	-124	-94	-508	-93	-82
Extérieurs	-801	-430	0	0	-413	0	0
Intérieurs	-143	-124	-124	-94	-94	-93	-82
Solde, base caisse	298	-241	97	1,320	989	2,014	2,099
Financement	-298	241	-98	-1,320	-989	-2,014	-2,099
Extérieur (net)	408	476	-39	35	487	95	91
Tirages (nouveaux décaissements de prêts)	47	100	1	106	108	126	127
Amortissement exigible	-170	-1,164	-106	-71	-1,151	-30	-35
Rééchelonnement obtenu	325	222	15	0	215	0	0
Annulation de dette	207	208	54	0	211	0	0
Aide exceptionnelle (y compris allègement) <sup>4</sup>	0	1,110	-2	0	1,105	0	0
Intérieur (net)	-706	-235	-59	-1,355	-1,476	-2,110	-2,191
Système bancaire (net)	-599	-231	122	-1,352	-1,473	-2,107	-2,191
Financement non bancaire	-107	-4	-181	-3	-3	-3	0
Ecart de financement (- = excédent)	0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire :							
PIB aux prix courants du marché	5,279	4,106	4,523	5,616	6,182	7,126	7,246
PIB hors pétrole aux prix du marché	1,557	1,706	1,705	1,885	1,902	2,099	2,316
Dépenses pro-pauvres	343	406	401	455	456	532	620

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup>Rapport sur le Congo n° 10/54.<sup>2</sup>Du fonds de fiducie PPTE pour l'allègement intérimaire.<sup>3</sup>Recettes primaires (hors revenus d'intérêts et dons), déduction faite des dépenses courantes hors intérêts, des dépenses en capital financées sur ressources intérieures (hors dépenses en capital financées par des concours PPTE) et des prêts nets.<sup>4</sup>Point d'achèvement PPTE atteint en janvier 2010. En mars 2010 le Club de Paris a accordé un allègement de dette à 100%.

Tableau 3b. République du Congo : opérations de l'État, 2008–12

	2008	2009		2010		2011	2012
	Est.	Prog. <sup>1</sup>	Est.	Prog. <sup>1</sup>	Proj.	Proj.	Proj.
	(En pourcentage du PIB hors pétrole)						
Recettes et dons	160.4	87.4	78.3	141.2	145.1	163.5	154.7
Recettes primaires	156.8	84.5	76.7	138.4	142.4	158.2	146.0
Pétrolières	136.0	62.7	54.8	116.0	120.0	134.9	122.0
Non pétrolières	20.8	21.8	21.9	22.4	22.4	23.3	24.0
Revenu des investissements	1.3	1.6	0.8	1.0	1.0	3.1	6.6
Dons	2.3	1.3	0.9	1.8	1.7	2.1	2.0
Dépenses et prêts nets	80.7	69.0	65.3	66.2	66.4	63.1	60.4
<i>dont : dépenses primaires</i>	65.8	61.3	60.0	58.4	58.1	54.4	52.5
Dépenses courantes	50.4	34.4	36.8	31.4	31.9	29.6	28.1
Salaires	10.7	10.3	10.3	10.0	10.0	9.9	9.8
Autres dépenses courantes	28.6	22.1	20.8	19.1	19.1	17.7	16.6
Autorités locales	1.5	1.5	1.4	1.9	1.9	1.5	1.2
Intérêts	9.6	0.6	4.3	0.4	1.0	0.5	0.5
Intérieurs	0.6	0.4	0.6	0.3	0.3	0.0	0.0
Extérieurs	9.0	0.2	3.7	0.1	0.7	0.5	0.5
Dépenses en capital	30.3	34.7	28.4	34.8	34.5	33.5	32.4
Financées sur ressources intérieures	25.0	27.5	27.5	27.4	27.2	25.4	24.9
<i>dont : concours PPTE</i>	0.4	2.2	2.2	2.2	2.2	...	...
Financées sur ressources extérieures	5.2	7.2	0.9	7.4	7.4	8.1	7.5
Prêts nets	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire de base <sup>2</sup>	91.5	25.4	18.8	82.2	86.5	103.8	93.5
<i>dont : solde primaire de base hors pétrole</i>	-44.3	-37.3	-36.0	-33.8	-33.5	-31.1	-28.5
Solde, base engagements							
Dons exclus	77.5	17.1	12.1	73.3	77.0	98.2	92.2
Dons inclus	79.8	18.3	13.0	75.0	78.7	100.4	94.2
<i>dont : solde hors pétrole</i>	-56.1	-44.4	-41.8	-41.0	-41.3	-34.5	-27.8
Variation des arriérés	-60.6	-32.5	-7.3	-5.0	-26.7	-4.4	-3.5
Extérieurs	-51.5	-25.2	0.0	0.0	-21.7	0.0	0.0
Intérieurs	-9.2	-7.3	-7.3	-5.0	-5.0	-4.4	-3.5
Solde, base caisse	19.1	-14.2	5.7	70.0	52.0	96.0	90.7
Financement	-19.1	14.2	-5.7	-70.0	-52.0	-96.0	-90.7
Extérieur (net)	26.2	27.9	-2.3	1.9	25.6	4.5	4.0
Tirages	3.0	5.9	0.1	5.6	5.7	6.0	5.5
Amortissement exigible	-10.9	-68.2	-6.2	-3.8	-60.5	-1.4	-1.5
Rééchelonnement obtenu	20.9	13.0	0.9	0.0	11.3	0.0	0.0
Annulation de dette	13.3	12.2	3.2	0.0	11.1	0.0	0.0
Aide exceptionnelle (allègement compris) <sup>3</sup>	0.0	65.0	-0.1	0.0	58.1	0.0	0.0
Intérieur (net)	-45.3	-13.8	-3.5	-71.9	-77.6	-100.5	-94.6
Système bancaire (net)	-38.5	-13.5	7.2	-71.7	-77.4	-100.4	-94.6
Financement non bancaire	-6.9	-0.2	-10.6	-0.1	-0.1	-0.1	0.0
Ecart de financement (- = excédent)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Pour mémoire:							
Recettes et dons	47.3	36.3	29.5	47.4	44.6	48.1	49.4
Recettes pétrolières	40.1	26.1	20.7	38.9	36.9	39.7	39.0
Recettes non pétrolières	6.1	9.1	8.2	7.5	6.9	6.9	7.7
Dépenses courantes	14.9	14.3	13.9	10.5	9.8	8.7	9.0
Dépenses en capital	8.9	14.4	10.7	11.7	10.6	9.9	10.3
Solde budgétaire primaire de base <sup>2</sup>	27.0	10.6	7.1	27.6	26.6	30.6	29.9
<i>dont : solde primaire de base hors pétrole</i>	-13.1	-15.5	-13.6	-11.4	-10.3	-9.2	-9.1
Solde, base caisse	5.6	-5.9	2.2	23.5	16.0	28.3	29.0
Dépenses pro-pauvres (en pourcentage du PIB hors pétrole)	22.0	23.8	23.5	24.1	24.0	25.3	26.8

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup>Rapport sur le Congo n° 10/54.<sup>2</sup>Recettes primaires (hors revenus d'intérêts et dons), déduction faite des dépenses courantes hors intérêts, des dépenses en capital financées sur ressources intérieures (hors dépenses en capital financées par des concours PPTE) et des prêts nets.<sup>3</sup> Point d'achèvement PPTE atteint en janvier 2010. En mars 2010 le Club de Paris a accordé un allègement de dette à 100%.

Tableau 4. République du Congo : situation monétaire, 2008–10

	2008	2009		2010	
	Est.	Prog. <sup>1</sup>	Est.	Prog. <sup>1</sup>	Proj.
Situation monétaire	(Milliards de FCFA)				
Avoirs extérieurs nets	1,877	2,176	1,881	3,608	3,440
Banque centrale	1,788	2,083	1,705	3,536	3,249
Banque de dépôts	89	92	176	72	191
Avoirs intérieurs nets	-908	-1,113	-862	-2,434	-2,304
Crédit intérieur net	-893	-1,098	-719	-2,419	-2,161
Crédit net à l'État	-1,079	-1,310	-956	-2,662	-2,429
Banque centrale	-1,072	-1,303	-956	-2,655	-2,428
Crédit à l'économie	190	215	235	247	272
Monnaie au sens large	970	1,063	1,019	1,174	1,136
Circulation fiduciaire hors banques	344	377	342	417	382
Dépôts à vue	499	547	539	604	601
Dépôts à terme	126	139	137	153	153
	(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)				
Avoirs extérieurs nets	108.0	30.8	0.3	134.8	153.1
Avoirs intérieurs nets	-71.6	-21.2	4.7	-124.3	-141.6
Crédit intérieur net	-72.2	-21.2	17.9	-124.3	-141.6
Crédit net à l'État	-84.3	-23.8	12.6	-127.2	-144.6
Crédit au secteur privé	12.5	2.7	4.7	2.9	3.6
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)				
Monnaie au sens large	36.4	9.6	5.0	10.5	11.5
Monnaie centrale	44.0	9.6	-0.6	10.5	11.5
Vitesse de circulation					
PIB hors pétrole/M2 moyenne	1.9	2.2	2.3	2.2	2.4
PIB hors pétrole/M2 en fin de période	1.6	2.1	2.3	2.1	2.3
	(En pourcentage)				
Croissance du PIB global	32.0	-14.5	-14.3	36.8	36.7
Croissance du PIB hors-pétrole	11.9	9.6	9.5	10.5	11.5
Crédit au secteur privé/PIB hors-pétrole	12.2	12.6	13.8	13.1	14.3

Source : BEAC; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup>Rapport sur le Congo n° 10/54.

Tableau 5. République du Congo, Balance des paiements à moyen terme, 2008–12

	2008		2009		2010		2011	2012
	Est.	Prog. <sup>1</sup>	Est.	Prog. <sup>1</sup>	Proj.	Proj.	Proj.	
	(Milliards de FCFA)							
Solde des transactions courantes	29	-566	-348	137	224	636	631	
Balance commerciale	2,398	1,700	1,912	2,852	3,047	3,767	3,588	
Exportations, f.à.b.	3,696	2,876	3,073	4,294	4,634	5,466	5,400	
Secteur pétrolier	3,359	2,676	2,708	4,071	4,194	4,983	4,878	
Secteur non pétrolier	337	200	366	224	440	483	523	
Importations, f.à.b.	-1,298	-1,176	-1,161	-1,442	-1,587	-1,699	-1,813	
Secteur pétrolier	-302	-347	-394	-363	-372	-472	-459	
État	-294	-314	-255	-429	-511	-441	-497	
Secteur non pétrolier privé	-702	-514	-512	-650	-704	-785	-856	
Solde des services	-1,009	-990	-964	-1,119	-1,170	-1,299	-1,290	
Secteur pétrolier	-753	-772	-760	-836	-857	-977	-933	
Secteur non pétrolier	-203	-218	-205	-284	-313	-322	-357	
Revenu	-1,364	-1,264	-1,277	-1,593	-1,649	-1,838	-1,671	
Revenu du travail	-46	-36	-37	-57	-59	-71	-69	
Revenu des investissements	-1,318	-1,228	-1,240	-1,536	-1,590	-1,768	-1,602	
Transferts courants (net)	5	-12	-19	-2	-3	6	5	
Compte de capital	35	1,132	15	33	1,138	45	47	
Remise de dette <sup>2</sup>	0	1,110	0	0	1,105	0	0	
Dons officiels	35	22	15	33	33	45	47	
Autres	0	0	0	0	0	0	0	
Compte d'opérations financières	1,125	-271	188	1,282	170	1,463	1,573	
Investissements directs (net)	1,112	933	909	1,261	1,301	1,586	1,600	
<i>dont</i> : secteur pétrolier	990	888	864	1,118	1,159	1,312	1,249	
Investissements de portefeuille	-1	0	0	0	0	0	0	
Autres investissements	13	-1,204	-722	21	-1,131	-123	-26	
Moyen et long terme	-163	-1,204	-81	-38	-1,012	145	147	
Secteur public	-82	-1,036	-85	35	-1,035	95	91	
Tirages	47	119	1	106	108	126	127	
Projet	46	100	1	106	108	126	127	
Programme	1	0	0	0	0	0	0	
Amortissement	-129	-1,156	-86	-71	-1,143	-30	-35	
Secteur privé	-81	-168	4	-73	23	50	56	
Pétrolier	-78	-98	9	-39	21	38	38	
Non pétrolier	-3	-69	-5	-35	2	12	18	
Court terme	176	0	-641	59	-119	-268	-174	
Erreurs et omissions	-76	0	-2	0	0	0	0	
Balance des paiements globale	1,113	295	-145	1,452	1,532	2,144	2,252	
Financement	-1,113	-295	145	-1,452	-1,532	-2,144	-2,252	
Financement sur réserves	-844	-295	83	-1,452	-1,544	-2,144	-2,252	
FMI (net) <sup>3</sup>	1	-6	2	2	-6	2	-1	
Achats/décaissements	1	2	2	2	2	2	0	
Rachats/remboursements	0	0	0	0	0	0	-1	
Autres réserves	-844	-289	81	-1,454	-1,538	-2,146	-2,251	
Financement exceptionnel <sup>4</sup>	-270	0	62	0	12	0	0	
Variation nette des arriérés	-801	-430	-17	0	-413	0	0	
Annulation de dette	207	208	58	0	211	0	0	
Rééchelonnement de dette	325	222	21	0	215	0	0	
Écart de financement (- = excédent)	0	0	0	0	0	0	0	
	(Variation annuelle en pourcentage)							
Pour mémoire:								
Prix à l'exportation	18.3	-31.2	-27.3	19.7	26.0	2.1	2.9	
Prix à l'importation	8.3	-10.4	-10.2	4.8	12.0	2.6	1.8	

Sources : BEAC; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup>Rapport sur le Congo n° 10/54.<sup>2</sup>Comprend allègement sur stock de la dette du point d'achèvement PPTTE<sup>3</sup>Comprend les décaissements escomptés dans le cadre du nouvel accord FEC.<sup>4</sup>Comprend l'allègement de dette sur les flux des Clubs de Paris et de Londres et les paiements aux créanciers en litige.



Tableau 6. République du Congo : accès et échelonnement proposés  
dans le cadre de l'accord triennal au titre de la FEC, 2008-11 <sup>1</sup>

Échéance	Décaissement		Conditions
	Montant en DTS	Pourcentage de la quote-part	
déc-08	1 208 570	1,43	Approbation de l'accord
juin-09	1 208 570	1,43	Revue achevée (juillet 2009)
déc-09	1 208 570	1,43	Revue achevée (novembre 2009)
mai-10	1 208 570	1,43	Achèvement de la troisième revue (date de référence : fin décembre 2009)
déc-10	1 208 570	1,43	Achèvement de la quatrième revue (date de référence : fin juin 2010)
juin-11	1 208 570	1,43	Achèvement de la cinquième revue (date de référence : fin décembre 2010)
sept-11	1 208 580	1,43	Achèvement de la sixième (et dernière) revue (date de référence : fin mars 2011) <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>8 460 000</b>	<b>10,00</b>	

<sup>1</sup>La quote-part de la République du Congo est de 84,6 millions de DTS.

<sup>2</sup> Une date de référence est fixée à fin mars 2011 pour que le dernier décaissement puisse avoir lieu avant l'expiration de l'accord.

**APPENDICE I — LETTRE D'INTENTION COMPLÉMENTAIRE**

Brazzaville, le 19 mai 2010

Le Ministre des Finances, du budget  
et du portefeuille public

À

Monsieur Dominique Strauss-Kahn  
Directeur général  
Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431  
États-Unis d'Amérique

Monsieur le Directeur général,

Le Conseil d'administration du FMI a achevé la deuxième revue de l'accord avec la République du Congo au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en novembre 2009 et déterminé que le pays avait atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée en janvier 2010. Les autorités congolaises sont reconnaissantes de ce soutien et sont déterminées à maintenir la dynamique des réformes économiques, à consolider davantage la stabilité macroéconomique et à accélérer la croissance pour faire reculer durablement la pauvreté. Nous estimons à cet égard que les objectifs du programme développés dans notre mémorandum de politiques économiques et financières de novembre 2009 restent adaptés et réalisables. Ces objectifs prévoient une poussée de la croissance du PIB réel hors pétrole cette année, le maintien d'un faible niveau d'inflation et la poursuite de l'ajustement budgétaire dans le souci de la viabilité à long terme.

La mise en œuvre de notre programme appuyé par le FMI se poursuit de manière satisfaisante et nous avons observé tous les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2009. Ainsi, l'objectif lié au solde budgétaire primaire de base hors pétrole a été largement observé, malgré les retombées négatives de la crise financière (qui sont toutefois en train de s'estomper). Nous attribuons ces solides résultats à une prudente gestion budgétaire et aux premiers fruits des réformes de la gestion des finances publiques et des administrations fiscal-douanières ainsi qu'à certains changements de politique fiscale. Si les résultats en matière structurelle ont été globalement favorables, deux repères structurels n'ont pas été tenus. Le premier concerne le transfert des recettes pétrolières au Trésor dans un délai de

45 jours. Comme vous le savez, un des déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTE prévoyait d'aligner la commercialisation du brut sur les pratiques optimales internationales. C'est ainsi que nous avons pris en compte la recommandation de la Banque mondiale d'intégrer la filiale de la SNPC chargée de la commercialisation du brut à la maison mère. Ce changement opérationnel a dans certains cas entraîné un dépassement du délai de 45 jours, mais des progrès sont réalisés dans la régularisation du transfert des paiements. Le deuxième repère que nous n'avons pas tenu est celui de l'achèvement de l'étude stratégique sur le secteur pétrolier. Cette étude progresse, mais non selon les échéances envisagées initialement, du fait de la complexité de certaines questions, dont les clauses juridiques des contrats pétroliers et le régime fiscal. Pour que cette étude serve effectivement à orienter les politiques dans ce secteur vital, nous avons demandé une assistance technique auprès d'un expert international afin de renforcer les analyses. L'étude devrait être achevée d'ici fin septembre 2010.

En 2010 et durant les années suivantes nous continuerons de suivre notre programme à partir de critères de réalisation quantitatifs, principalement centrés sur l'assainissement de la position budgétaire. Comme envisagé précédemment, nous allons miser sur un déficit budgétaire primaire de base hors pétrole de 638 milliards FCFA, soit l'équivalent d'une réduction d'environ 3 % du PIB hors pétrole (tableau 1). Nous proposons de renforcer le suivi de l'emploi des ressources financières de l'État au moyen d'un objectif indicatif sur le financement intérieur net du secteur bancaire à l'État (plafond). L'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE a permis d'améliorer sensiblement la position extérieure de l'État et nous continuerons de maintenir une politique d'emprunt extérieur prudente afin de préserver la viabilité extérieure. Toutefois, nous disposons effectivement d'une certaine marge de manœuvre et pouvons aujourd'hui absorber des financements extérieurs à des conditions moins concessionnelles. Nous proposons donc de réduire l'élément don du programme sur la nouvelle dette extérieure à moyen et long terme de 50 à 35 %. Cela pourrait contribuer à élargir l'éventail de projets envisageables avec le concours de nos partenaires au développement, sans pour autant compromettre la viabilité de la dette. Une mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette montre d'ailleurs qu'un endettement extérieur modéré à ces conditions n'entraînerait pas une détérioration des indicateurs de la dette extérieure dans le moyen et long terme.

Avec l'assistance technique du FMI nous avançons dans l'utilisation d'une classification fonctionnelle pour renforcer le suivi des dépenses liées à la lutte contre la pauvreté. Une fois ce travail achevé nous adopterons un objectif indicatif sur ce type de dépenses, conformément au cadre régi par la FEC.

En coordination avec nos partenaires de la CEMAC, nous continuons d'attacher une grande importance à la correction des faiblesses constatées au sein de la banque centrale régionale (BEAC). Les autorités de la BEAC restent déterminées à renforcer la gouvernance. Des mesures initiales ont été prises pour sauvegarder les ressources du FMI. Un audit extérieur de



## APPENDICE I — PIÈCE JOINTE I

Tableau 1. République du Congo : Objectifs quantitatifs, 2009-10  
(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire, montants cumulés à partir de janvier)

	Fin déc. 2009		Fin mars 2010	Fin juin 2010	Fin sep. 2010	Fin déc. 2010
	Critère réal.	Prél.	Objectif indicatif	Critère réal.	Objectif indicatif	Critère réal.
<b>Objectifs quantitatifs</b>						
Solde budgétaire primaire hors pétrole (plancher)	-637	-614	-181	-363	-500	-638
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen ou long terme (leasing compris), contractée ou garantie par l'État (plafond) 1,2,3	0	0	0	0	0	0
Nouvelle dette extérieure (leasing compris) à échéance initiale de moins d'un an (plafond) 2	0	0	0	0	0	0
Nouvelle dette extérieure gagée sur les livraisons de pétrole contractée par l'État ou pour son compte (plafond) 2	0	0	0	0	0	0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle d'une échéance de plus d'un an contractée ou garantie par la SNPC (plafond) 2	0	0	0	0	0	0
Nouveaux arriérés extérieurs sur la dette non rééchelonnable (plafond) 2	0	0	0	0	0	0
Nouveaux arriérés intérieurs 2	0	0	0	0	0	0
<b>Pour mémoire</b>						
Recettes pétrolières	1070	934	516	1 060	1 618	2 187
Recettes primaires non pétrolières	372	373	106	211	317	422
Financement intérieur net de l'État (plafond)	...	...	-295	-618	-999	-1 352
Dépenses pro-pauvres	405	401	125	249	352	455

<sup>1</sup> Non compris les accords de rééchelonnement et les décaissements du FMI. L'élément de libéralité minimum est de 35%.

<sup>2</sup> Objectif continu.

<sup>3</sup> Le plafonnement à zéro lié à la concessionnalité ne concerne pas les prêts extérieurs à venir de la Banque européenne d'investissement ou de la Banque de développement des États de l'Afrique Centrale, tel que visé au paragraphe 11 du protocole d'accord technique.

## APPENDICE I — PIÈCE JOINTE II

Tableau 2. République du Congo : Repères structurels de l'accord FEC, 2010–11

Mesures	Échéance
<b>Gestion des finances publiques et mobilisation des recettes intérieures</b>	
Ne pas recourir aux procédures de paiement d'urgence et de caisses d'avance, sauf dans les situations prévues par la loi organique relative aux lois de finances.	Continu
Appuyer la mise en œuvre du nouveau code des marchés en veillant à ce que 80 % des marchés publics d'une valeur totale supérieure à 250 millions FCFA soient soumis à un appel à la concurrence.	Continu
Entreprendre des audits pour évaluer les arriérés (salaires et pensions) et les obligations des entreprises publiques liquidées ou en cours de restructuration. Ces audits couvriront la période 2000-08	Fin juin 2010
<b>Gouvernance et gestion des ressources naturelles</b>	
Appuyer la mise en œuvre du nouveau plan d'action pour la commercialisation du pétrole en veillant à ce que le pétrole soit commercialisé conformément aux recommandations du consultant international, qui apporte ses conseils à la SNPC en matière de pratiques optimales internationales. Ces recommandations comprendront notamment l'adoption d'appels à la concurrence pour les ventes de pétrole.	Continu
Obtenir une certification trimestrielle des recettes pétrolières par un cabinet d'audit de renommée internationale, selon le même cahier des charges que la certification de 2003 et sans restriction quant à l'accès aux informations; publication des rapports de certification sur le site internet du Ministère des Finances, du budget et du portefeuille public ( <a href="http://www.mefb-cg.org">www.mefb-cg.org</a> ). Les autorités afficheront en outre le rapport d'audit sur le site, et pour chaque rapport une note répondant aux commentaires des auditeurs.	Continu
Rapatrifier au Trésor le produit des cargaisons de pétrole commercialisées par les sociétés privées et la SNPC au nom de l'État dans les 45 jours qui suivent la date effective d'expédition (à partir des quantités, prix et dates d'expédition effectifs).	Continu
Achever l'étude stratégique sur le secteur pétrolier avec le concours des partenaires au développement. Cette étude comprendra une évaluation critique des institutions et des entreprises, dont la CORAF.	Fin septembre 2010
<b>Entreprises publiques</b>	
Veiller à l'ajustement régulier et en temps opportun des prix des produits pétroliers, conformément au mécanisme de tarification adopté en mai 2009, pour éviter les subventions budgétaires ou les subventions à la raffinerie publique (CORAF).	Trimestriel

## APPENDICE I — PIÈCE JOINTE III

### Protocole d'accord technique

Brazzaville, le 19 mai 2010

1. Le présent protocole d'accord technique (ci-après le PAT) contient les définitions destinées à éclaircir le calcul des indicateurs et critères de réalisation quantitatifs du tableau 1 de la Lettre d'intention complémentaire (en date du 19 mai 2010) et du Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF en date du 5 novembre 2009) portant sur la période 2008–11. Tous les indicateurs et critères de réalisation quantitatifs seront évalués à partir des flux cumulés depuis le 31 décembre 2009. En outre, le PAT précise la périodicité et les délais relatifs à la transmission de données aux services du FMI aux fins du suivi du programme.

#### I. DÉFINITIONS ET MODE DE CALCUL

##### A. État

2. Sauf indication contraire, l'**État** est défini comme l'administration centrale de la République du Congo, à l'exclusion des collectivités territoriales, de la banque centrale et de toute entité publique dotée d'une personnalité juridique autonome (c'est-à-dire entreprises appartenant entièrement ou partiellement à l'État) qui n'est pas actuellement couverte par le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

##### B. Solde budgétaire primaire de base hors pétrole

3. Sont inclus dans le périmètre du **TOFE** : le budget général, les comptes spéciaux du Trésor (y compris les fonds forestier et routier) et la Caisse congolaise d'amortissement (CCA).

4. Le **solde budgétaire primaire de base hors pétrole** de l'État est défini comme les recettes non pétrolières hors dons et produit des investissements (des comptes de l'État à la banque centrale et dans les banques commerciales), moins les dépenses totales (y compris les prêts nets), déduction faite des transferts à Hydro Congo, des intérêts sur la dette et des dépenses d'investissements financées sur ressources extérieures, et des dépenses en capital financées par l'épargne réalisée sur le service de la dette dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée. Il est calculé à partir des résultats de l'exécution du budget établie chaque mois à travers le TOFE préparé par le ministère en charge des finances.

5. **Les recettes totales de l'État sont enregistrées dans le TOFE sur base caisse.** Elles incluent l'ensemble des recettes recouvrées par le Trésor public (les recettes fiscales et douanières, les recettes pétrolières, les recettes des services et les recettes forestières), qu'elles résultent d'obligations antérieures, présentes ou futures. Les recettes incluent aussi les recettes enregistrées sur une base brute dans les comptes spéciaux.
6. **Les recettes pétrolières** sont définies comme le produit net que l'État tire de la vente de pétrole, y compris les prélèvements pour le financement d'investissements diversifiés, les redevances versées par les sociétés pétrolières, et la part de l'«excess oil» et du «profit oil» revenant à l'État. Elles excluent toutes les formes de paiement anticipé et de préfinancement. Les projections de recettes pétrolières tiennent compte du décalage de 45 jours entre la date d'enlèvement et la date de réception du produit de la vente par le Trésor.
7. **Les dépenses sont enregistrées sur base ordonnancement.** Elles comprennent les dépenses courantes, les dépenses en capital financées sur ressources intérieures, les dépenses en capital financées sur ressources extérieures ainsi que les prêts nets. Les dépenses courantes comprennent les salaires, les dépenses sur biens et services, les charges communes, les charges d'intérêts sur la dette (intérieure et extérieure), les transferts et subventions et autres dépenses courantes. Les subventions à la raffinerie publique CORAF sont estimées à partir du compte de résultat de l'entreprise.
8. Les dépenses pro-pauvres sont actuellement définies dans le budget à partir de la classification fonctionnelle.

### C. Financement intérieur net de l'État

9. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la variation de la position nette de l'État (créances moins dépôts à la BEAC et dans les banques commerciales) dans le système bancaire, qui est développée dans le tableau de la position nette du gouvernement (PNG). Le financement intérieur net comprend également la variation du stock de bons du Trésor et d'obligations émises par le Trésor congolais en francs CFA sur le marché régional de la CEMAC, une fois établi, mais exclut la variation de l'encours des crédits du FMI au niveau de la BEAC. À fin décembre 2009, le financement intérieur net était estimé à -956 milliards FCFA. Pour chaque date de référence, tout ajustement par la BEAC des données communiquées par les banques commerciales, du fait de leurs éventuelles erreurs de classification des données relatives à l'État ou pour toute autre raison, sera communiqué au FMI.

### D. Dette extérieure et arriérés extérieurs

10. **La définition de l'État utilisée pour les divers indicateurs relatifs à la dette extérieure** inclut l'État, comme défini au paragraphe 2, les établissements publics administratifs, les établissements publics de nature scientifique ou technique, professionnelle, industrielle ou commerciale (entreprises publiques d'intérêt commercial) et les collectivités



territoriales, à la seule exception de la compagnie pétrolière nationale (SNPC) — voir paragraphe 12 ci-dessous.

11. Les définitions de la **dette et des emprunts concessionnels** retenues pour les besoins de ce protocole sont les suivantes :

- Comme spécifié dans les directives du Conseil d'administration du FMI<sup>1</sup>, la dette s'entend comme une obligation actuellement en vigueur, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements permettront d'honorer les engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, notamment: i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant ultérieurement les actifs donnés en garantie au vendeur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur permet au client de payer à une date postérieure à celle à laquelle les marchandises ont été livrées ou les services rendus; et (iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser des biens pendant un délai généralement plus court que la durée de vie de ces biens, mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. La dette correspond à la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord, à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordés par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à la création d'une dette.
- La concessionnalité des prêts est appréciée sur la base des taux d'intérêt commercial de référence (TICR) établis par l'OCDE. Un prêt est réputé être à des conditions

---

<sup>1</sup> Voir décision du Conseil d'administration n° 6230-(79/140), modifiée par les décisions n° 11096-(95/100), n° 12274-(00/85) et n° 14416-(09/91), 31 août 2009, prenant effet le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

concessionnelles si, à la date de signature du contrat, le ratio entre la valeur actuelle nette du prêt calculée sur la base des taux d'intérêt de référence, d'une part, et la valeur nominale du prêt, d'autre part, est inférieure à 35 % (soit un élément don d'au moins 35 %)<sup>1</sup>. Pour les dettes d'une échéance supérieure à 15 ans, le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE sera utilisé pour calculer l'élément don. Pour les échéances plus courtes, le taux à utiliser sera le taux d'intérêt de marché à six mois.

- L'exigence de concessionnalité s'applique non seulement à l'administration centrale mais aussi à la dette contractée par les entreprises publiques. La seule exception à cette exigence de concessionnalité la constituent les prêts extérieurs projetés au Port autonome de Pointe-Noire en faveur de la remise en état des installations portuaires consentis par la Banque européenne d'investissement, pour un montant pouvant aller jusqu'à 29 millions d'euros, et par la Banque de développement des États de l'Afrique centrale, pour un montant pouvant aller jusqu'à 9,1 millions d'euros.

12. Les indicateurs quantitatifs relatifs à la **dette extérieure** (base résidence) s'appliquent non seulement à la dette telle que définie dans les directives citées ci-dessus, mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue ou pour lesquels seuls des tirages partiels ont été effectués. Toutefois, ce qui précède ne s'applique pas aux financements en provenance du FMI et aux bons et obligations du Trésor émis en francs CFA par le Trésor congolais sur le marché financier régional de la CEMAC.

13. Pour la catégorie de **dette extérieure assortie d'une échéance initiale de moins d'un an (critère de réalisation quantitatif d'application continue)**, les crédits à l'importation ou à l'exportation à court terme normaux sont exclus du champ de l'indicateur, y compris les paiements anticipés.

14. Le plafond sur toute **nouvelle dette extérieure non concessionnelle d'une échéance supérieure à un an contractée ou garantie par la SNPC**, avec ou sans garantie de l'État, sera observé de manière continue. Les seuls emprunts par la SNPC qui sont permis sont ceux servant à financer des investissements liés à ses activités de base (recherche, exploration, production, raffinage et distribution de pétrole, construction d'un siège à Brazzaville, création et renforcement de sa base de données, etc.). En outre, ces investissements doivent figurer dans le budget d'investissements de la SNPC approuvé par son conseil d'administration. Sont exclues du plafond d'emprunts les variations des comptes d'avances avec les partenaires dans les champs pétroliers et les emprunts de moins d'un an.

---

<sup>1</sup> Voir note d'orientation des services du FMI sur les limites d'endettement dans les programmes appuyés par le FMI («Staff Guidance Note on Debt Limits in Fund-Supported Programs»), <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/121809.pdf>, 22 décembre 2009.

15. L'accumulation par l'État d'**arriérés de paiements extérieurs** est la différence entre i) le montant brut des paiements dus au titre du service de la dette extérieure (intérêts et principal, y compris les intérêts moratoires ou de retard, le cas échéant) et ii) le montant effectivement réglé au cours de la période considérée. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette non rééchelonnable (c'est-à-dire la dette contractée postérieurement à la date-butoir envers les créanciers membres du Club de Paris et la dette envers les créanciers multilatéraux). La non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs est un indicateur à observer de manière continue.

#### **E. Dette extérieure gagée sur le pétrole et paiements de pétrole anticipés**

16. La dette extérieure gagée sur le pétrole est celle qui est contractée en conférant des droits sur la production pétrolière. Un préfinancement est défini comme un prêt gagé sur le pétrole, dont le remboursement se fait par la vente du pétrole au-delà de l'année civile concernée. Les nouveaux préfinancements contractés par l'État ou pour son compte sont strictement interdits dans le cadre du programme. Les opérations de refinancement ou de reports de l'encours existant ou d'échéances dues sont permises, mais ne doivent pas donner lieu à un accroissement de l'encours existant de la dette gagée sur le pétrole.

17. Un paiement anticipé est défini comme un paiement effectué à l'avance par l'acquéreur au titre d'une cargaison spécifique de pétrole. Les opérations liées aux paiements anticipés doivent être remboursées dans les 6 mois et, en tout état de cause, au cours de l'année civile pendant laquelle elles ont été contractées.

#### **F. Arriérés de paiement et dette intérieure**

18. Les arriérés de paiement intérieurs de l'État correspondent à la différence entre le montant des paiements autorisés et le montant des paiements réellement effectués (dans les 90 jours) durant la période à l'examen.

### **II. INFORMATIONS POUR LE SUIVI DU PROGRAMME**

19. Le gouvernement transmettra aux services du FMI, par l'intermédiaire de son Représentant résident, et dans les délais spécifiés ci-dessous, les informations suivantes.

#### **A. Secteur pétrolier**

20. S'agissant du secteur pétrolier, le gouvernement communiquera aux services du FMI, dans un délai de quatre semaines suivant la fin du mois, ce qui suit:

- Les données mensuelles sur la production de pétrole par champ; les coûts de production; le volume exporté; les prix à l'exportation et les opérations de la SNPC;

- Le détail concernant la part de pétrole brut revenant à l'État par champ, en distinguant la nature de la ressource à laquelle cette part est rattachée (redevance, «profit oil», etc.);
- Toute modification des paramètres fiscaux;
- Le détail des prix pétroliers;
- Une liste mensuelle détaillée des cargaisons commercialisées par la SNPC au nom de l'État, avec notamment des informations sur le type de produit, la date d'enlèvement, le récepteur, le nombre de barils et le prix de vente (en dollars EU et en FCFA) ainsi que la date de réception du produit de la vente par le Trésor; et
- Les données trimestrielles effectives et projetées qui permettent de déterminer les subventions requises dans la filière carburante, avec les prix, les quantités et les coûts.

## **B. Finances publiques**

21. Pour ce qui est des finances publiques, le gouvernement communiquera aux services du FMI ce qui suit:

- Un tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et ses annexes. Les tableaux annexes comprennent notamment: i) le détail des recettes pétrolières en valeur avec les notes de calcul correspondantes; ii) l'évolution de l'«excess oil» et de tout paiement de bonus; iii) le détail des recettes fiscales et non fiscales et des dépenses de l'administration centrale, en particulier les transferts et les charges communes; et iv) un rapport sur les montants des paiements d'urgence et de caisses d'avances et sur les raisons qui les justifient. Le TOFE provisoire et ses annexes seront transmis mensuellement dans les quatre semaines suivant la fin du mois, tandis que le TOFE définitif et ses annexes le seront dans les six semaines suivant la fin de chaque mois;
- Les données mensuelles concernant les prix et la taxation des produits pétroliers. Ces données incluront: i) la structure des prix en vigueur durant le mois; ii) le calcul détaillé de la structure des prix, f.o.b.-Med au prix de détail, y compris les prix d'impact à la frontière, les impôts, les coûts de transit, les ajustements économiques, les prix ex-raffinerie (pour la CORAF et pour les importations), les prix entrée distribution, les marges et frais, les coûts et pertes de transport, les frais de financement et les assurances; iii) les volumes mis à la consommation; et iv) la décomposition des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane et taxe sur la valeur ajoutée — et des subventions directes/indirectes portées au budget. Ces données seront transmises dans les quatre semaines suivant la fin du mois;
- La balance du Trésor pour suivre les dépenses. Elle inclura les montants des engagements, ordonnancements et paiements pour les dépenses courantes et en

capital. Elle serait préparée sur une base trimestrielle et transmise aux services du FMI dans les quatre semaines suivant la fin du trimestre.

- Des données sur la mise en œuvre du programme d'investissements publics, y compris le détail relatif aux sources de financement. Si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles dans les temps requis, une estimation d'exécution linéaire par rapport aux prévisions annuelles sera appliquée. Ces données seront transmises sur une base trimestrielle dans les quatre semaines suivant la fin du trimestre;
- Des données mensuelles complètes sur le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et financement non bancaire net de l'État). Ces données seront transmises mensuellement dans les quatre semaines suivant la fin du mois;
- Le tableau de suivi du circuit de la dépense détaillera le montant des engagements, ordonnancements et paiements, aussi bien pour les dépenses de fonctionnement que pour celles d'investissement. Il sera établi chaque trimestre et transmis aux services du FMI dans un délai de quatre semaines après la fin du trimestre; et
- Un tableau trimestriel permettant le suivi des dépenses liées à la lutte contre la pauvreté, sur la base des secteurs pro-pauvres définis dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) (éducation et soins de santé de base, infrastructures et intégration rurale, eau et électricité, désarmement, démobilisation et réinsertion, protection sociale et agriculture). Les tableaux trimestriels seront transmis au FMI dans un délai de quatre semaines après la fin du trimestre.
- Un tableau mensuel sur les paiements anticipés, qui devra indiquer également la nature des dépenses (transferts courants, investissement, etc.) et la justification de la nécessité de l'utilisation d'un paiement anticipé.

### **C. Secteur monétaire**

22. Le gouvernement communiquera mensuellement, dans les quatre semaines suivant la fin du mois, les données provisoires suivantes:

- Le crédit bancaire net à l'État;
- Le bilan consolidé des institutions monétaires; la situation de la banque centrale et celle des banques commerciales;
- La situation monétaire intégrée;
- Le tableau des taux d'intérêt créditeurs et débiteurs; et

- Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires, si nécessaire.
23. Les données définitives de la situation monétaire intégrée seront transmises dans les six semaines suivant la fin du mois.

#### **D. Balance des paiements**

24. Le gouvernement communiquera aux services du FMI :
- Toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions au titre du compte capital et d'opérations financières) dès qu'elle aura été effectuée;
  - Les statistiques du commerce extérieur (volume et prix) préparées par l'office national de la statistique, dans les trois mois suivant la fin du mois concerné.

#### **E. Dette**

25. Le gouvernement communiquera aux services du FMI, dans les quatre semaines suivant la fin du mois:
- Les données sur le stock, l'accumulation et le remboursement des arriérés intérieurs;
  - Les données sur le stock, l'accumulation et le remboursement des arriérés extérieurs;
  - Le détail du service prévisionnel de la dette publique intérieure et extérieure, le service dû et le paiement effectif, y compris la décomposition en intérêts et principal, ainsi que la ventilation par créancier;
  - La liste et les montants des nouvelles dettes extérieures contractées ou garanties par l'État, y compris les informations détaillées relatives aux conditions figurant dans l'accord initial (devise, taux d'intérêt, période de grâce, échéances); et
  - Les décaissements effectifs au titre de l'assistance financière extérieure (projets et hors projets), y compris sur les nouveaux emprunts et les allègements éventuels de dette extérieure consentis par les créanciers extérieurs (tableaux de la CCA).

#### **F. Secteur réel**

26. Le gouvernement communiquera aux services du FMI :
- Les indices des prix à la consommation mensuels désagrégés, dans les quatre semaines à compter de la fin du mois;

- Toute révision des comptes nationaux; et
- Tous les autres indicateurs et données statistiques permettant d'apprécier l'évolution économique d'ensemble, y compris les informations sur l'activité dans le secteur forestier, l'industrie de transformation du bois, ainsi que les notes de conjoncture mensuelles.

### **G. Réformes structurelles et autres données**

27. Le gouvernement communiquera aux services du FMI:
- Un tableau mensuel détaillé portant exécution des mesures structurelles au titre du programme;
  - Toute étude ou tout rapport officiel consacré à l'économie de la République du Congo, dans les deux semaines à compter de sa publication; et
  - Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières sur le programme, dans les deux semaines suivant sa publication ou, au plus tard, de son entrée en vigueur.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE DU CONGO

**Troisième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité de crédit élargie  
Annexe d'information**

Préparé par le Département Afrique

Approuvé par Domenico Fanizza et Dhaneshwar Ghura

Le 20 mai 2010

Table des matières

Annexes

I. Relations avec le FMI .....	2
II. Matrice de mise en oeuvre du plan d'action conjoint .....	7
III. Questions d'ordre statistique .....	8



**Annexe I—République du Congo : Relations avec le FMI**  
(Au 30 avril 2010)

**I. Statut :** date d'admission au FMI : 10/07/1963; Article VIII

**II. Compte des ressources générales :**

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
Quote-part	84,60	100,00
Avoirs du FMI en monnaie locale	84,03	99,33
Position dans la tranche de réserve	0,58	0,68

**III. Département des DTS :**

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de l'allocation</u>
Allocation cumulative nette	79,69	100,00
Avoirs en DTS	70,06	87,95

**IV. Encours des achats et des prêts :**

	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de l'allocation</u>
Accords FCE	16,28	19,28

**V. Accords financiers les plus récents :**

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (Millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (Millions de DTS)</u>
FCE <sup>1/</sup>	08/12/2008	07/12/2011	8,46	3,63
FCE <sup>1/</sup>	06/12/2004	05/06/2008	54,99	23,58
FCE <sup>1/</sup>	28/06/1996	27/06/1999	69,48	13,90

1/ Anciennement FRPC

**VI. Projection des obligations financières envers du FMI : (sans aide PPTE) (en millions de DTS ; sur la base de l'encours des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS) :**

	<u>Échéances futures</u>				
	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Principal			1,65	3,14	3,51
Commissions/ intérêts	<u>0,02</u>	<u>0,03</u>	<u>0,06</u>	<u>0,06</u>	<u>0,05</u>
Total	0,02	0,03	1,71	3,20	3,56

## VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

La République du Congo a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée en janvier 2010.

I. Engagement d'aide au titre de l'initiative PPTE	<u>Cadre renforcé</u>
Date du point de décision	Mars 2006
Aide engagée	
par l'ensemble des créanciers (en millions de dollars EU) <sup>1</sup>	1,574,60
<i>dont</i> : aide du FMI (en millions de dollars EU))	7,73
(équivalent en millions de DTS)	5,40
Date du point d'achèvement	Janvier 2010
II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
Assistance décaissée au pays membre	5,40
Assistance intérimaire	0,90
Solde au point d'achèvement	4,49
Décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts <sup>2</sup>	0,86
III. Mise en œuvre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	6,26

## VIII. Mise en œuvre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) :

I. Dette admissible à l'IADM (en millions de DTS) <sup>3</sup>	7,86
Financée par : le Fonds de fiducie de l'IADM	4,79
Ressources PPTE restantes	3,07
II. Allégement de la dette par facilité (en millions de DTS)	

### Dette admissible

<u>Date de fourniture</u>	<u>CRG</u>	<u>Fonds fiduciaire</u> <u>RPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2010	Sans objet	7,86	7,86

<sup>1</sup> L'aide promise en vertu du cadre original est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide promise en vertu du cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

<sup>2</sup> En vertu du cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux revenus d'intérêts réalisés sur le montant engagé au point de décision mais non encore décaissé durant la période intérimaire.

<sup>3</sup> L'IADM offre aux pays membres qui sont admissibles à l'aide un allégement de 100 % de la dette. L'assistance sous forme de dons du Fonds de fiducie de l'IADM et des ressources PPTE permet un allégement de la dette couvrant l'encours total de la dette exigible par le FMI à la fin de 2004 et qui reste impayée au moment où le pays membre devient admissible à ce type d'allégement de la dette.

**IX. Évaluation des sauvegardes :**

La Banque des États de l'Afrique centrale est la banque centrale régionale commune des pays de l'Afrique centrale (BEAC). L'évaluation des sauvegardes la plus récente de la BEAC a été achevée le 6 juillet 2009. Les conclusions font apparaître que les recommandations antérieures sur l'information financière, l'audit interne et le contrôle interne n'ont été que partiellement appliquées et que le nouveau profil de risque des avoirs de change de BEAC exige un nouveau renforcement des sauvegardes. À la suite des révélations concernant la fraude du bureau de Paris, une série de mesures de sauvegarde initiales et à plus long terme ont été convenues entre eux FMI et la BEAC afin que les programmes des pays puissent se poursuivre. En décembre 2009, la BEAC a adopté un plan d'action visant la réforme de sa propre gouvernance et le renforcement des principales sauvegardes. Un certain nombre d'audits sont en cours de réalisation dans le cadre de ce plan d'action.

**X. Régime de change :**

La monnaie du Congo, le franc CFA, est rattachée à l'euro au taux fixe de 655,957 francs CFA pour 1 euro. Le Congo n'assujettit à aucune restriction les paiements et transferts au titre des transactions internationales courantes.

**XI. Consultations au titre de l'article IV :**

Les consultations au titre de l'article IV avec le Congo s'effectuent selon un cycle de 24 mois, conformément à la décision du Conseil d'administration relative au cycle des consultations avec les pays qui appliquent un programme appuyé par le FMI. Les consultations de 2008 et les entretiens relatifs à la demande d'un nouvel accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) ont eu lieu à Brazzaville du 21 au 30 mai et du 21 au 27 août 2008. Le rapport des services du FMI ([www.imf.org](http://www.imf.org)) a été examiné par le Conseil d'administration le 8 décembre 2008.

**XI. Participation au PESF : sans objet.**

**XII. Assistance technique :**

Thème	Département	Expert	Date
Comptes nationaux	AFRITAC	M. Huber Gbossa	Avril 2010
Définition des dépenses de réduction de la pauvreté	AFRITAC	M. Jean Pierre Nuenang	Mars 2010
Administration fiscale. Renforcer les capacités de l'autorité des recettes intérieures	AFRITAC	M. Philippe Laurent	Février 2010
Administration des douanes	AFRITAC	M. Ives Soler	Décembre 2009
Politique fiscale	FAD	M. Mario Mansur	Août/sept. 2009
Aide à l'équipe chargée des comptes nationaux pour finaliser l'analyse des principaux agrégats et estimations des CN pour 2006	STA	M. Gbossa (chef), AFRITAC C	Août/sept. 2009
Évaluation du système de fiscalité et de la politique fiscale du pays	FAD et AFRITAC Ouest	MM. Montagnat-Rentier (chef)	Juillet 2009
Aide à l'équipe chargée des comptes nationaux pour l'analyse des principaux agrégats les estimations des CN de 2006 et formation de l'équipe des CN à la synthèse des comptes	STA	M. Gbossa (chef), AFRITAC C	Avril 2009
Suivi des réformes de modernisation des administrations fiscale et douanière  Définition des priorités stratégiques pour les 3-4 prochaines années	FAD et AFRITAC Ouest	MM. Montagnat-Rentier, Lefebvre et Koukpaizan	Mars 2009
Mission de suivi sur la mise en œuvre des programmes d'AT en statistiques	AFRITAC C	M. Bonkougou	Mars 2009
Traitement est suivi de l'information budgétaire	AFRITAC C	M. Penanje	Août 2008
Classification fonctionnelle du budget	AFRITAC C	M <sup>mes</sup> Lokpe et Nguenan	Juillet 2007
Étude d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté	FAD	M. Gillingham, M <sup>me</sup> Lacoche, M. Manning	Novembre 2007
Gestion des dépenses publiques	FAD	M. Bouley	Août 2006
Conseiller résidant (secteur réel)	STA	M. Gbossa	Depuis février 2006
Modernisation des administrations fiscale et douanière	FAD	MM. Montagnat-Rentier, Lesprit et Boilil	Février 2004

<b>Thème</b>	<b>Département</b>	<b>Expert</b>	<b>Date</b>
Mission de suivi	FAD	M. Lepage	Novembre 2003
Classification fonctionnelle du budget	FAD	MM. Bouley, Helis et Lepage	Octobre 2003
Statistiques de la balance des paiements Statistiques multisectorielles	STA STA	M. Dessart MM. Marie, Maiga et M <sup>mes</sup> Fisher, Matei, Razin et Balvani	Février 2007 Mais 2002
Expert résident en statistiques	STA	M. Metreau	Depuis octobre 2001
Balance des paiements	STA	M. Fiévet	Juin 2001
Budget, impôts et douanes	FAD	MM. Bouley, Moussa, Brik et M <sup>me</sup> Tricoire	Avril–mai 2001
Expert résident en fiscalité	FAD	M. Laurent	1995–97
Administration fiscale	FAD	M. Grandcolas	Nov. 1995–Avr. 1996
Administration fiscale	FAD	MM. Grandcolas et Castro	Novembre 1994

### **XIII. Représentant résident :**

Le Représentant résident, M. Oscar Edgardo Melhado Orellana, a pris ses fonctions en septembre 2009.

**Annexe II—République du Congo: matrice de mise en œuvre du plan d'action conjoint (JMAP)**

<b>Titre</b>	<b>Produits</b>	<b>Calendrier de la mission</b>	<b>Date prévue d'achèvement</b>
<b>A. Informations mutuelles sur les programmes de travail pertinents</b>			
Programme de travail de la Banque mondiale pour les 12 prochains mois	<i>Stratégie de partenariat pays</i>	Mai 2009	Juin 2009
	<i>Rapport avancement/ note consultative conjointe (JSAN) sur le DSRP</i>	Juin 2009	Juin 2009
	<i>Activités d'analyse et de conseils</i>		
	Dialogue sur Gouvernance/PPTE	Juin 2009	Décembre 2009
	Revue des dépenses publiques	Juin 2009	Décembre 2009
	Étude sur la croissance et l'emploi	Mai 2010	Mai 2011
<i>Prêts nouveaux :</i> - Aménagement urbain et des ressources hydriques (investissement) - Projet de diversification économique (AT) - Complément au projet de gouvernance et de transparence - Projet régional de télécommunications		Mars 2009	Janvier 2010
		Décembre 2009	Mai 2010
		Mars 2010	Juin 2010
		2010	Exercice 2011
Programme de travail du FMI pour les 12 prochains mois	Troisième revue au titre de l'accord FCE	Avril/ mai 2010	Mai 2010
	Consultations au titre de l'article IV et quatrième revue au titre de l'accord FCE	Septembre 2010	Novembre 2010
	Cinquième revue au titre de l'accord FCE	Fév./mars 2011	Avril 2011
<b>B. Demandes d'informations concernant les résultats des programmes de travail</b>			
Demande de la Banque mondiale au FMI (accompagnée d'une justification sommaire)	Collaboration pour l'AVD appliquée aux pays à faible revenu	Septembre 2010	Octobre 2010
<b>C. Accords concernant les activités des missions conjointes</b>			
Activités conjointes au cours des 12 prochains mois	AVD appliquée aux pays à faible revenu	Septembre 2010	Octobre 2010

### Annexe III—Questions d'ordre statistique

1. Les données communiquées par les autorités présentent certaines lacunes, mais elles sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance. S'agissant de la surveillance, les importants retards dans la transmission des statistiques de comptabilité nationale, de balance des paiements et de finances publiques sont sources de problèmes particuliers.

L'infrastructure statistique se reconstruit après les conflits civils de la fin des années 90 qui ont infligé des dégâts considérables à l'infrastructure administrative et abouti à la perte d'un grand nombre de registres. Depuis octobre 2001, un conseiller en statistiques multisectorielles prête son concours aux autorités dans le domaine des comptes macroéconomiques.

2. Une mission de statistiques multisectorielles du Département des statistiques s'est rendue en République du Congo en mai 2002 pour procéder à une évaluation du système statistique. Elle a conclu que d'une manière générale, les statistiques macroéconomiques présentaient des carences et souffraient de l'absence d'un programme statistique national, ainsi que d'un manque de ressources financières, matérielles et humaines. Elle a recommandé des mesures correctives dont le suivi a été assuré par le conseiller en statistiques jusqu'à la fin 2008, et depuis par le biais de l'assistance technique de l'AFRITAC Centre. Plusieurs mesures importantes ont été adoptées dans la mise en œuvre des recommandations, dont le travail destiné à réviser les comptes nationaux et à adopter le SCN93. En outre les autorités ont récemment adopté une nouvelle loi statistique cadre qui vise à réorganiser le dispositif institutionnel pour le recueil, le traitement et l'analyse des statistiques et à promouvoir la coordination entre ministères centraux. Pour assurer la mise en application de la loi une nouvelle stratégie de développement de la capacité statistique a été lancée avec le concours des partenaires au développement.

3. La République du Congo participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis le 5 novembre 2003. Cependant, les métadonnées figurant au Tableau d'affichage des normes de diffusion (TAND) du FMI n'ont pas été mises à jour ou certifiées depuis 2003.

#### **Statistiques du secteur réel**

4. Les données de comptabilité nationale sont déficientes et présentent des discordances, à la fois internes et avec la balance des paiements. Les estimations concernant le secteur informel reposent sur des informations qui remontent à 1978. La Direction générale de la statistique (DGS) du Ministère des finances remet aux missions du FMI une ventilation du PIB, en termes à la fois nominaux et réels, par dépenses et secteurs. Dans le dispositif destiné à évoluer vers le SCN93, la DGS a achevé les estimations de la comptabilité nationale pour 2005 (la nouvelle année de base) et pour 2006 avec le concours de l'expert résident et de l'AFRITAC Centre. Conjointement avec l'AFRITAC Centre, les autorités s'emploient

actuellement à réviser les estimations des comptes nationaux en remontant jusqu'à 2000 et en évoluant jusqu'à 2008.

5. Les données annuelles de l'emploi dans l'administration centrale peuvent être obtenues auprès du Ministère des finances, mais elles ne cadrent pas avec celles du Ministère de la fonction publique. À la faveur des réformes structurelles entreprises dans le contexte du programme post-conflit, l'administration centrale a réalisé un audit des employés de la fonction publique mais les deux bases de données de la fonction publique n'ont pas encore été unifiées. Aucune donnée sur l'emploi dans le secteur privé n'est disponible.

6. Les variations des prix des produits de base consommés par les ménages sont enregistrées pour la capitale, Brazzaville (pondérations de 1977 et période de référence des prix : décembre 1977) et la deuxième ville du pays, Pointe-Noire (période de référence des prix : janvier 1996 et pondérations de 1989). Les pondérations ne reflètent plus les habitudes de consommation des ménages. Les données sont établies sur une base mensuelle. Les autorités entendent établir un IPC qui soit harmonisé avec celui des autres États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

### **Statistiques des finances publiques**

7. Les efforts déployés récemment pour accroître l'exhaustivité des données grâce à l'adoption de pratiques d'établissement plus systématique des données ont été bénéfiques pour les statistiques de finances publiques (SFP). La collaboration accrue entre les diverses organisations publiques est conforme aux recommandations de la mission de statistiques multisectorielles de mai 2002 qui prévoyait la préparation des statistiques de finances publiques et des règles systématiques fondées, si possible, sur un ensemble unifié de dossiers comptables et administratifs en utilisant la classification préconisée par le *MSFP 2001*.

8. La République du Congo a transmis (en septembre 2008) des données de finances publiques au Département des statistiques pour les exercices 2004 et 2005 en utilisant le modèle du *MSFP 2001* — la transmission des données pour les exercices 2006 et 2007 a accusé des retards. Les données budgétaires ne sont toujours pas communiquées avec une haute fréquence aux fins de publication dans *SFI*. Les SFP à transmettre au FMI devraient être établies en étroite collaboration avec les responsables du TOFE.

9. Les autorités s'emploient actuellement à corriger ces problèmes. En février/mars 2003, une mission de suivi du Département des finances publiques a constaté que la plupart des recommandations de la mission de 2001 sur la gestion des dépenses (notamment en ce qui concerne la centralisation des recettes publiques et l'exécution des dépenses publiques par voie budgétaire) étaient en cours d'application, et que des mesures avaient été prises pour informatiser le processus de la dépense.

10. La Caisse congolaise d'amortissement (CCA) établit des données complètes sur l'encours de la dette extérieure publique, y compris les arriérés et leur composition, ainsi que



des projections détaillées du montant exigible au titre du service de la dette. Ces données sont fournies aux missions du FMI. Toutefois, les données sur l'encours de la dette ne peuvent être rapprochées des données de flux de la balance des paiements. La CCA établit également des données sur la dette intérieure. Des préoccupations demeurent en ce qui a trait au rapprochement des statistiques de finances publiques et des données monétaires.

11. Il n'existe aucune base de données complète et centralisée sur les opérations des entreprises publiques qui ont cependant communiqué individuellement certaines informations aux missions du FMI. Les responsables du TOFE n'ont pas non plus accès aux états financiers pertinents de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), qui effectue plusieurs opérations pour le compte de l'État (notamment dans le secteur pétrolier).

### **Statistiques monétaires et financières**

12. La BEAC communique maintenant régulièrement des statistiques monétaires, bancaires et des données sur les taux de change pour publication dans *Statistiques financières internationales (SFI)*, mais la communication des données au Département des statistiques accuse parfois un certain retard. Les importants transferts de billets BEAC entre les pays membres de la CEMAC risquent de nuire à l'exactitude des statistiques monétaires. Toutefois, la République du Congo n'est que modérément touchée par ces mouvements : 6,2 % des billets émis au Congo par la direction nationale de la BEAC circulent au Cameroun, et 1,2 % au Gabon. Par ailleurs, circulent en République du Congo 2,3 % des billets du Cameroun et 3,2 % de ceux du Gabon. Les mouvements de billets entre la République du Congo et les pays membres de la CEMAC autres que le Cameroun et le Gabon sont très limités.

13. À cet égard, la BEAC a lancé au milieu de 2007 un projet d'établissement des statistiques monétaires des pays membres de la CEMAC sur la base de la méthodologie du *Manuel de statistiques monétaires et financières (MSMF)*. Dans le cadre de ce projet, elle a organisé un atelier régional en décembre 2007 pour finaliser l'adaptation des données-source obtenues des banques commerciales aux concepts et cadre du *MSMF*. Le Département des statistiques a participé à cet atelier pour fournir des directives et des conseils en la matière. La BEAC commencera sous peu à transmettre ses données en utilisant le formulaire normalisé.

### **Statistiques du secteur extérieur**

14. Comme pour les autres pays de la CEMAC, la Direction nationale de la BEAC établit et diffuse les données de balance des paiements de la République du Congo. Ces données sont préparées sur une base annuelle, mais au moyen d'un système spécifiquement conçu pour produire des données trimestrielles. Depuis 1995, les données sont préparées sur la base de la *cinquième édition du Manuel de la balance des paiements*. La BEAC communique des estimations annuelles sur les exportations et importations de biens et de services et sur les mouvements de capitaux (hors dette publique). Les données de balance des paiements pour la

période allant de 1995 à fin 2005 sont publiées dans *Statistiques financières internationales (SFI)*, et le Département des statistiques collabore avec les autorités à la mise à jour des séries statistiques.

15. En mai 2002, une mission d'assistance technique a constaté que le système et les méthodes d'établissement des données reposaient sur des concepts solides, mais que des faiblesses subsistaient dans leur application, en raison de l'absence de sources et de méthodes bien établies, du manque de personnel et d'une formation insuffisante. Cette situation a été à l'origine de graves retards dans la production des statistiques de balance des paiements et, en général, d'un suivi médiocre de la qualité des données communiquées par les correspondants. En outre, l'opacité entourant un certain nombre de transactions du secteur pétrolier introduit un important facteur d'imprécision. Par ailleurs, les flux d'investissements nets sont surestimés du fait d'importantes opérations de désinvestissement non enregistrées effectuées dans le cadre du régime fiscal accordé aux entreprises de forage non résidentes. En février 2007, une mission du Département des statistiques chargée de faire un suivi sur la situation des statistiques de la balance des paiements a formulé un certain nombre de recommandations visant à améliorer le cadre institutionnel d'établissement et validation des statistiques de balance des paiements. Les progrès en la matière ont été lents, d'où un retard dans l'achèvement des données de balance des paiements pour 2005–08.

**RÉPUBLIQUE DU CONGO – TABLEAU DES INDICATEURS COMMUNÉMENT REQUIS AUX FINS  
DE LA SURVEILLANCE  
Au 31 octobre 2009**

	Date de l'observation la plus récente	Date de réception des données	Périodicité de l'établissement des données <sup>7</sup>	Périodicité de la communication des données <sup>7</sup>	Fréquence de publication <sup>7</sup>
Taux de change	Actuel	Actuel	Q	Q	Q
Réserves internationales (actifs et passifs) des autorités monétaires <sup>1</sup>	Déc. 2009	Avril 2010	M	M	M
Monnaie centrale	Déc. 2009	Avril 2010	M	M	M
Monnaie au sens large	Déc. 2009	Avril 2010	M	M	M
Bilan de la Banque centrale	Déc. 2009	Avril 2010	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Déc. 2009	Avril 2010	M	M	M
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	Déc. 2009	Avril 2010	M	M	M
Indice des prix à la consommation	Déc. 2009	Avril 2010	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – administrations publiques <sup>4</sup>	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – administration centrale	Février 2010	Avril 2010	M	M	T
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale <sup>5</sup>	Mars 2010	Avril 2010	T	T	T
Solde extérieur courant	Déc. 2009	Avril 2010	A	A	A
Exportations et importations de biens et services	Déc. 2009	Avril 2010	A	A	A
PIB/PNB	2009	Avril 2010	A	A	A
Dette extérieure brute	Mars 2010	Avril 2010	T	T	T
Position extérieure globale <sup>6</sup>	...	...	ND	ND	ND

<sup>1</sup> Inclut les avoirs de réserves offerts en caution ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

<sup>2</sup> Comprend les taux de marché et les taux officiels, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons du Trésor, des billets et des obligations.

<sup>3</sup> Financement bancaire extérieur et intérieur et financement intérieur non bancaire.

<sup>4</sup> L'ensemble de l'administration publique est constitué de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires, et caisses de sécurité sociale) et des administrations d'États fédérés ou locales.

<sup>5</sup> Y compris ventilation par monnaie et par échéance.

<sup>6</sup> Y compris la position brute des actifs et passifs financiers extérieurs vis-à-vis des non résidents.

<sup>7</sup> Quotidienne (Q); Hebdomadaire (H); Mensuelle (M); Trimestrielle (T); Annuelle (A); Irrégulière (I); Non disponible (ND).

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE DU CONGO

**Troisième revue de l'accord triennal  
au titre de la Facilité élargie de crédit**

**Informations complémentaires**

Préparé par le Département Afrique

Approuvé par Domenico Fanizza et Dhaneshwar Ghura

Le 25 août 2010

1. **Le présent document complémentaire actualise l'évolution économique et politique depuis la publication du rapport des services.**<sup>1</sup> Les grandes lignes de l'évaluation des services restent inchangées.
2. **Les données récentes indiquent que l'activité économique est soutenue et que les prix sont stables.** Au cours de la première moitié de l'année, l'activité du secteur réel est restée ferme, ce qui témoigne de la vitalité croissante du secteur pétrolier et du dynamisme du secteur non pétrolier. Comme prévu, la production pétrolière s'est développée alors que de nouveaux puits off-shore entrent en production. L'activité du secteur non pétrolier a été appuyée par l'essor de la production dans les secteurs des télécommunications et de la boisson. À la fin de juin, le niveau des prix à la consommation n'avait dans l'ensemble pas changé depuis la fin de 2009, avec un lissage de la légère augmentation observée plus tôt dans l'année causée par de graves perturbations dans le service ferroviaire et les difficultés courantes des transports. La position extérieure reste solide, avec des réserves de change officielles brutes se maintenant à 3,8 milliards de dollars EU à la fin du mois d'avril.
3. **Dans l'ensemble, les résultats dans le cadre du programme semblent satisfaisants.**
  - Les données budgétaires préliminaires font état d'un déficit primaire non pétrolier qui correspond à l'objectif indicatif du programme de la fin de mars.

---

<sup>1</sup> Le rapport des services pour la troisième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit a été publié le 20 mai 2010. Son examen par le Conseil d'administration selon la procédure du défaut d'opposition a été reporté à cause de retards dans la mise en œuvre de mesures relatives aux sauvegardes à la BEAC.

- Le programme de réformes structurelles progresse, quoiqu'avec des retards dans certains domaines. À la suite de la réforme réussie de la passation des marchés publics et du circuit budgétaire, les autorités préparent une réforme fiscale non pétrolière destinée à éliminer les distorsions et à simplifier et élargir la base imposable. La réorganisation de la société pétrolière nationale a néanmoins causé des retards dans les réformes de la gouvernance.

4. **Pour la période à venir, les autorités ont récemment annoncé une réforme diversifiée de la fonction publique qui débutera en janvier 2011 en vue d'améliorer la fourniture de services publics.** Sous l'effet de cette réforme, les salaires du secteur public, qui étaient excessivement plafonnés depuis 1994, devraient vraisemblablement augmenter. L'impact budgétaire éventuel serait compensé par des mesures annoncées en avril dernier pour éliminer les employés fantômes et la fraude des salaires ainsi que par des gains dans les recettes pétrolières grâce à une refonte actuellement en cours du régime fiscal. Du point de vue des services, compte tenu des informations disponibles, la réforme salariale ne compromettrait pas la viabilité de la situation budgétaire. Ces questions seront abordées en détail avec les autorités lors de la prochaine revue.



Communiqué de presse N° 10/325  
POUR COMMUNICATION IMMÉDIATE  
Le 31 août 2010

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

## **Le Conseil d'administration du FMI achève la troisième revue de l'accord au titre de la FEC en faveur de la République du Congo et approuve un décaissement de 1,78 million de dollars EU**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la troisième revue des résultats économiques de la République du Congo dans le cadre d'un accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de la revue permet le décaissement de 1,21 million de DTS (environ 1,83 million de dollars EU), ce qui porterait le total des décaissements au titre de l'accord à 3,63 millions de DTS (environ 5,48 millions de dollars EU). La décision du Conseil d'administration a été prise selon la procédure du défaut d'opposition qui lui permet d'achever les revues sans qu'elles fassent l'objet de discussions officielles.

L'accord triennal au titre de la FEC en faveur de la République du Congo a été approuvé à l'origine le 8 décembre 2008 (voir le [Communiqué de presse N° 08/311](#)) pour un montant équivalant à 8,46 millions de DTS (environ 12,8 millions de dollars EU).

À l'achèvement de la troisième revue de l'accord triennal au titre de la FEC, le Conseil d'administration a avalisé l'évaluation des services comme suit :

Les perspectives à court terme de l'économie congolaise sont favorables. De solides politiques, l'amélioration des conditions extérieures et un allègement de la dette obtenu au point d'achèvement (janvier 2010) de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) appuieront la stabilité macroéconomique. Le rééquilibrage des finances publiques au-delà des objectifs du programme et les progrès des réformes structurelles clés ont permis de renforcer la mise en œuvre des politiques et la résistance aux chocs.

Ces efforts sans relâche, complétés par des investissements dans l'infrastructure de base, sont de bon augure pour un décollage de la croissance non pétrolière et un recul durable de la pauvreté. Une affectation rapide des ressources libérées par l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE à des dépenses favorables à la croissance et aux pauvres contribuera à alléger les pressions qui s'exercent pour relever les dépenses publiques, mais aussi à faire progresser les objectifs de développement.

Les réformes structurelles ont été lancées, notamment dans le domaine de la gestion des finances publiques (GFP) et la gestion des ressources pétrolières. Le processus de réformes dans son ensemble n'a pas été compromis par la non-observation de deux repères structurels à cause de questions techniques que les autorités sont en train de résoudre.

Les efforts doivent à présent se poursuivre dans les domaines clés, tels que la réforme fiscale, l'amélioration de l'efficacité des dépenses et le renforcement de la gestion de la richesse pétrolière. Pour appuyer à la fois les objectifs de la Stratégie de réduction de la pauvreté des autorités et l'objectif de viabilité budgétaire, tout en maintenant une politique prudente de la dette extérieure, il convient de redoubler d'efforts pour accroître le recouvrement des recettes non pétrolières qui viendront grossir l'enveloppe de ressources destinées à améliorer la fourniture des services publics et à relever les dépenses prioritaires. Les possibilités d'accroître la perception d'impôts non pétroliers sont importantes et les services du FMI appuient les autorités qui ont demandé une assistance technique dans le domaine de la politique fiscale.

- La mise en œuvre prévue par les autorités de leur plan d'action fiscal est bienvenue mais devrait s'accompagner d'efforts persistants pour améliorer les administrations fiscale et douanière.
- La marge de manœuvre budgétaire accrue pourrait justifier certaines dépenses supplémentaires. Il reste néanmoins crucial de consolider les acquis en matière d'efficacité des dépenses, notamment moyennant une réforme de la fonction publique bien conçue et un nouveau renforcement de la gestion de la richesse pétrolière, tout en poursuivant les efforts en vue de la viabilité budgétaire.

Le Congo a pu nettement réduire le fardeau de sa dette lorsqu'il a atteint le point d'achèvement. Les services félicitent les autorités qui ont déployé des efforts de bonne foi pour obtenir un traitement comparable de la part des créanciers commerciaux restants et ont tout tenté pour conclure des accords bilatéraux le plus rapidement possible. Les services se déclarent aussi satisfaits de l'intention des autorités de continuer à suivre de près les finances publiques, notamment par le biais d'un objectif indicatif relatif au financement intérieur net. De nouveaux emprunts extérieurs ne devraient être envisagés que s'ils sont consentis à des conditions concessionnelles.